



COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
OCÉAN MARAIS  
DE MONTS

# PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL 2025-2030

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OCÉAN MARAIS DE MONTS



# LE PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL

## des actions pour un futur durable

Pour lutter et s'adapter face au changement climatique et ainsi avancer vers la transition écologique, la Communauté de Communes Océan Marais de Monts prépare un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET). Ce plan, rendu obligatoire par la loi du 17 août 2015, a pour but de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de favoriser les économies d'énergie sur le territoire.

Élaboré avec les élus, les partenaires locaux et différents acteurs, ce plan est construit collectivement. Prévu pour la période 2025-2030, il constitue une véritable feuille de route : il dresse un état des lieux, définit une stratégie commune, fixe des objectifs concrets et met en place un suivi des actions engagées.

## 4 AXES

### **Axe 1**

*Agir ensemble pour un territoire économe et innovant*

### **Axe 2**

*Améliorer l'attractivité du territoire et le quotidien de tous*

### **Axe 3**

*Vivre et travailler sur un territoire innovant, économe et durable*

### **Axe 4**

*Préserver et valoriser les ressources du territoire*



# Les ambitions pour le territoire d'ici à 2030



## OBJECTIF COP21

limiter le réchauffement climatique à +2°C, idéalement +1,5°C.

Pour y parvenir...

- **Diviser par 2** les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050.
- Pour les pays industrialisés comme la France : réduction par **4 à 5**.

## OBJECTIFS NATIONAUX

### Climat

Neutralité carbone en 2050.

Réduction des GES :

- 50 % d'ici 2030 (par rapport à 1990).
- 5 % par an entre 2023 et 2030.

### Énergie

Mix énergétique :

- 58 % d'énergies décarbonées en 2030 (renouvelables + nucléaire).
- 42 % d'énergies fossiles en 2030.

Sobriété énergétique :

Réduction de 30 % de la consommation d'énergie finale d'ici 2030.

### Qualité de l'air

**Transition (à modifier)** vers les véhicules électriques  
(objectif : 66 % des ventes en 2030).

Réduction des émissions industrielles et agricoles.

## OBJECTIFS DU TERRITOIRE

### - Réduction des consommations énergétiques

De 429 GWh/an (2015) à 349 GWh/an (2030) -19 %

### - Production d'énergies renouvelables

Couvrir 26 % de la consommation énergétique avec des EnR en 2030 (contre 12 % en 2017)

### - Réduction des GES

De 111 645 tCO<sub>2</sub>/an (2015) à 82 788 tCO<sub>2</sub>/an (2030) -26 %

# Les objectifs **PARTIE 1** du territoire OMDM

- axe 1 -

## Agir ensemble pour un territoire économe et innovant

### *Objectif 1 : Mettre en œuvre une gouvernance globale de la démarche*

Action n° 1 : Mettre en place une gouvernance partagée de la transition écologique

Action n° 2 : Sensibiliser et former les élus du territoire à la transition écologique

Action n° 3 : Sensibiliser et former tous les agents à la transition écologique pour améliorer les pratiques internes

Action n° 4 : Sensibiliser et éduquer le grand public à la transition écologique

Action n° 5 : Communiquer sur le PCAET, l'avancement des actions et l'exemplarité du territoire

### *Objectif 2 : Amélioration de la connaissance et de l'expertise des milieux naturels*

Action n° 6 : Consolider la connaissance des zones humides du Pays de Monts

Action n° 7 : Poursuivre le travail d'expertise, de connaissance et de valorisation des données relatives au littoral du Pays de Monts

- axe 2 -

## Améliorer l'attractivité du territoire et le quotidien de tous

### *Objectif 3 : Consolider la mobilité durable*

Action n° 8 : Organiser les mobilités sur le territoire (Schéma local des mobilités)

Action n° 9 : Développer la pratique quotidienne du vélo (Schéma des modes actifs)

Action n° 10 : Réduire les déplacements du quotidien liés à l'activité professionnelle

### *Objectif 4 : Conduire une politique d'aménagement du territoire adaptée*

Action n° 11 : Inciter les communes à intégrer des mesures climat air énergie dans leur PLU

Action n° 12 : Assurer une gestion durable des zones d'activités

Action n° 13 : Promouvoir la renaturation en ville

- axe 3 -

## Vivre et travailler sur un territoire innovant, économe et durable

### *Objectif 5 : Réduire la consommation énergétique*

Action n° 14 : Mettre en place un plan de sobriété énergétique

Action n° 15 : Mettre en place un programme d'investissements liés à l'énergie pour les bâtiments communaux et intercommunaux

Action n° 16 : Accompagner la rénovation énergétique pour tous les ménages

Action n° 17 : Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments des entreprises

Action n° 18 : Coopérer avec les acteurs professionnels du bâtiment et de l'immobilier

Action n° 19 : Initier un projet expérimental sur l'habitat de demain

### *Objectif 6 : Développer la production d'énergies renouvelables*

Action n° 20 : Sensibiliser et conseiller les particuliers et professionnels pour valoriser le potentiel solaire

Action n° 21 : Créer et développer une SAS locale pour impulser des projets d'énergies

Action n° 22 : Développer des projets de production d'énergies renouvelables collectifs

### *Objectif 7 : Inciter à des pratiques socio-économiques et agricoles vertueuses*

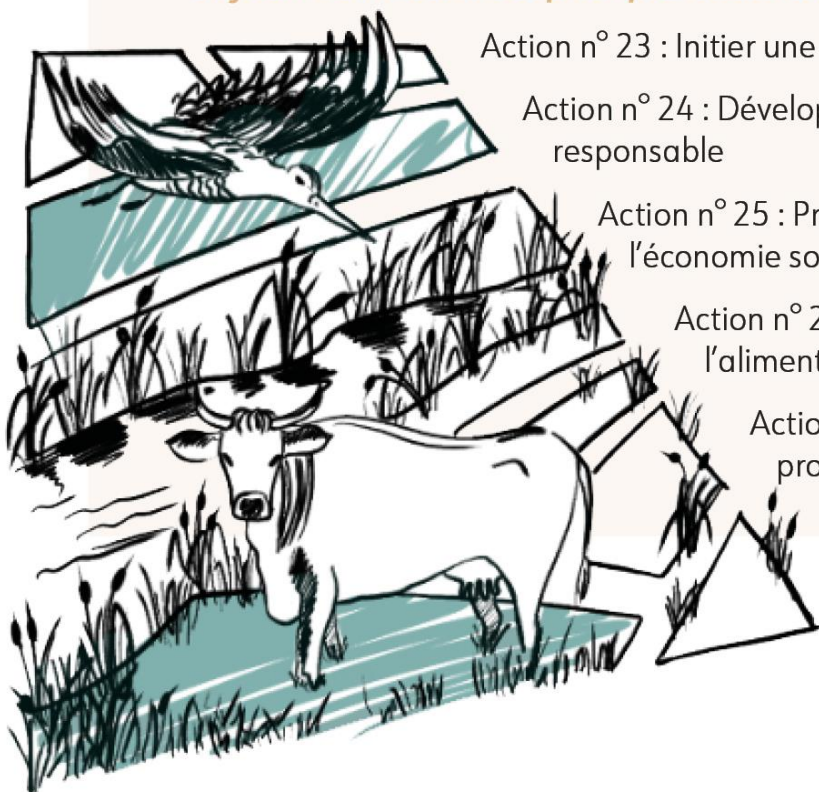
Action n° 23 : Initier une démarche d'économie circulaire

Action n° 24 : Développer une destination touristique éco-responsable

Action n° 25 : Promouvoir un développement de l'économie sociale et solidaire et des

Action n° 26 : Développer les circuits courts et l'alimentation locale démarches RSE et RSO

Action n° 27 : Faciliter l'installation de producteurs locaux



# Les objectifs du territoire OMDM

## PARTIE 2

- axe 1 -

### Préserver et valoriser les ressources du territoire

#### *Objectif 8 : Préserver la ressource en eau, la biodiversité et les puits de carbone*

Action n° 28 : Préserver la ressource en eau

Action n° 29 : Mettre en place un programme expérimental de restauration des masses d'eau (CTEAU)

Action n° 30 : Sensibiliser et promouvoir des pratiques vertueuses permettant le stockage du carbone

Action n° 31 : Protéger les espèces locales emblématiques et assurer la gestion, l'entretien et le suivi biologique des ENS

Action n° 32 : Soutenir l'utilisation durable des forêts et des espaces boisés locaux

#### *Objectif 9 : Adapter le territoire aux évolutions climatiques*

Action n° 33 : Adapter les logements et infrastructures vulnérables aux risques littoraux

Action n° 34 : Poursuivre la gestion douce des dunes (préservation, expérimentation, valorisation)

Action n° 35 : Sensibiliser le territoire aux risques littoraux et soutenir la recherche

Action n° 36 : Mettre en place des protections collectives contre la mer

Action n° 37 : Prévenir et faire face aux risques de submersion, stress hydrique, épisode de canicule, ...

#### *Objectif 10 : Accroître la prévention et la valorisation des déchets*

Action n° 38 : Prévenir et réduire la quantité de déchets en déclinant et animant le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Action n° 39 : Augmenter la valorisation des déchets

Action n° 40 : Augmenter la valorisation des biodéchets

*- consultation publique -*

## Tous concernés par le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)

Conformément à la loi sur la Transition énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015, et afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre sur notre territoire, la Communauté de Communes Océan Marais de Monts s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET).

Depuis quelques années, ce plan est co-construit avec les élus, les services, les entreprises et les habitants, en mobilisant l'ensemble des secteurs d'activité. Avant son adoption définitive, une consultation publique est organisée afin de permettre à chacun de s'informer, de donner son avis et de contribuer aux actions proposées pour lutter localement contre le changement climatique et s'y adapter.

OMDM vous invite à consulter, commenter et partager les documents du PCAET 2025-2030.



**SCANNEZ  
POUR CONSULTER  
LE PCAET 2025-2030**



# Axe I : Agir ensemble pour un territoire économe et innovant

## Objectif 1 : Mettre en œuvre une gouvernance globale de la démarche

### Action n° 1 : Mettre en place une gouvernance partagée de la transition écologique

**Pôle référent** : Direction

**Commission référente** : Biodiversité, ressources, énergie, milieux naturels et gestion des risques littoraux

**Référent interne** : Pascal Mauvoisin

**Impact Air Energie Climat** : Forte

#### **Contexte**

Le Comité de pilotage du PCAET est composé des élus de la Commission Biodiversité, ressources, énergie, milieux naturels et gestion des risques littoraux ainsi que du Bureau Communautaire.

Le Comité Technique du PCAET est composé du service Espaces naturels et biodiversité ainsi que de la présidente de la Présidente de la Commission Biodiversité, ressources, énergie, milieux naturels et gestion des risques littoraux.

La Communauté de Communes Océan Marais de Monts dispose de 10 commissions thématiques qui abordent toutes les objectifs du PCAET.

#### **Objectifs de l'action**

- Intégrer une dimension climat air énergie dans chaque politique publique
- Mobiliser l'ensemble des parties prenantes du territoire (société civile, acteurs socio-professionnels, communes, partenaires...)
- Assurer le suivi et l'évaluation du PCAET
- Identifier des acteurs relais ou éco-ambassadeurs sur le territoire afin qu'ils sensibilisent leur entourage aux enjeux de transition écologiques

#### **Etapas de mise en œuvre**

1. Mobiliser l'ensemble des communes du territoire au travers notamment d'un COTECH élargi ou via des groupes de travail thématiques (schéma des mobilités, stratégie autour des bâtiments communaux et intercommunaux...)
2. Créer un COPIL intégrant les élus, partenaires financeurs mais aussi un ou des représentants de la société civile (conseil de développement ; panel d'acteurs...) et/ou un volet plus scientifique (Centre de ressource et de formation à l'environnement/ TES).
3. Mettre en place une organisation permettant de mobiliser les citoyens sur des projets, le suivi voire l'évaluation (tiers lieux, appel à projet, charte de l'éco-ambassadeur...) : liens avec fiches actions précédentes

### **Portage de l'action**

Structure porteuse	Partenaires / Financeurs	Programme / politique publique associée
CDC OMDM	ADEME	

### **Moyens et coûts estimés**

Budget	Dépenses	Recettes
Animateur PCAET		

### **Indicateurs**

- Nombre d'acteurs impliqués dans la gouvernance
- Nombre de COTEC, COPIL, réunions de suivi...

### **Calendrier prévisionnel**

Etape	2020-2024	% de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1								
2								
3								

## Axe I : Agir ensemble pour un territoire économe et innovant

### Objectif 1 : Mettre en œuvre une gouvernance globale de la démarche

#### Action n° 2 : Sensibiliser et former les élus du territoire à la transition écologique

**Pôle référent** : Aménagement, environnement et ressources techniques

**Commission référente** : Biodiversité, ressources, énergie, milieux naturels et gestion des risques littoraux

**Référent interne** : Maxim Fourrier

**Impact Air Energie Climat** : Modéré

#### Contexte

Le Conseil Communautaire d'Océan Marais de Monts est composé de 32 délégués. Les commissions abordent toutes des thématiques en lien avec les actions du PCAET.

En 2024 un chargé de mission environnement a été recruté pour assurer l'animation et le suivi du programme d'actions du PCAET.

#### Objectifs de l'action

- Apporter davantage de transversalité aux politiques publiques
- Apporter des clés de compréhension aux élus sur les thématiques du PCAET
- Susciter l'adhésion à un projet via des retours d'expérience dans les communes
- Développer une culture et des actions liées aux objectifs du PCAET

#### Etapes de mise en œuvre

1. Mettre en place un programme d'ateliers ou d'événements autour de la transition écologique pour former les élus : 1 thématique par an sous des formats divers (éduc tour ; visites de sites) : Economie circulaire (Matériauthèque, Tiers Lieu), culture, déchets (Vendée TRI, Traitement Mécano-biologique), biodiversité (sites CTEAU, TEN, Festival), pollution lumineuse, énergie, qualité de l'air (intérieur et extérieur), gestion des risques liés au changement climatique (digues, trait de côte), mobilités douces.
2. Sensibiliser lors des séminaires du GIEC à renouveler et lors des commissions intercommunales

#### Participation d'élus aux :

- GAL Nord-Ouest Vendée ;
- Évènements de valorisation des actions "environnement" de la collectivité

#### Portage de l'action

Structure porteuse	Partenaires / Financeurs	Programme / politique publique associée
CDC OMDM	Autres collectivités	

### **Moyens et coûts estimés**

Budget	Dépenses	Recettes
Moyens humains : animateur PCAET		

### **Retour d'expérience ou initiative locale**

Séminaire du GIEC « l'adaptation des territoires aux changements climatiques » à Saint Jean de Monts en juin 2024.

### **Objectifs chiffrés d'ici 2030**

Une visite de site / an

### **Indicateurs**

- Nombre d'élus sensibilisés
- Nombre de commissions en lien avec les thématiques PCAET
- Nombre d'évènements réalisés

### **Calendrier prévisionnel**

Etape	2020-2024	% de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1								

### **Précisions complémentaires**

Visite Matériauthèque, visite de tiers Lieu, centre de tri, TMB

## Axe I : Agir ensemble pour un territoire économe et innovant

### Objectif 1 : Mettre en œuvre une gouvernance globale de la démarche

#### Action n° 3 : Sensibiliser et former tous les agents à la transition écologique pour améliorer les pratiques internes

**Pôle référent** : Aménagement, environnement et ressources techniques

**Commission référente** : Biodiversité, ressources, énergie, milieux naturels et gestion des risques littoraux

**Référent interne** : Maxim Fourrier

**Impact Air Energie Climat** : Modéré

#### Contexte

La Communauté de Communes Océan Marais de Monts est composée de 120 agents.

Les actions de "développement durable" réalisées par les services et pôles ont été recensées en 2019. De nombreuses actions liées aux objectifs du PCAET sont déjà menées par la collectivité.

En 2024 un chargé de mission environnement a été recruté pour assurer l'animation et le suivi du programme d'actions du PCAET.

#### Objectifs de l'action

- Développer une culture et des actions de protection de l'environnement
- Faire émerger des propositions et préconisations afin d'assurer des pratiques internes plus durables
- Expérimenter des actions en interne
- Se questionner sur nos pratiques

#### Etapes de mise en œuvre

1. Etablir un programme d'animations et de sensibilisation (construction d'une fresque du climat, participation au défi mobilité...)
2. Actualiser et coordonner les 40 actions du PCAET auprès de l'ensemble des référents internes (réunion d'étape des actions, évaluation)
3. Expérimenter des actions à l'échelle de la collectivité, avec les agents
4. Lancement d'actions afin de sensibiliser les agents de la communauté de communes, de faire évoluer les modes de vie et d'inciter à avoir une démarche écologique intégrée (politique d'achat, marchés publics, stratégie bâtiments, déplacements internes...).

#### Portage de l'action

Structure porteuse	Partenaires / Financeurs	Programme / politique publique associée
CDC OMDM	SYDEV / TRIVALIS / Vendée Eau	

### **Moyens et coûts estimés**

Budget	Dépenses	Recettes
Animateurs PCAET		

### **Indicateurs**

- Nombre d'agents sensibilisés
- Nombre d'événements réalisés

### **Calendrier prévisionnel**

Etape	2020-2024	% de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1								
2								
3								
4								

# Axe I : Agir ensemble pour un territoire économe et innovant

## Objectif 1 : Mettre en œuvre une gouvernance globale de la démarche

### Action n° 4 : Sensibiliser et éduquer le grand public à la transition écologique

**Pôle référent** : Affaires culturelles

**Commission référente** : Politique culturelle et patrimoine

**Référent interne** : Elodie Rougemont

**Impact Air Energie Climat** : Modéré

#### Contexte

Actions de sensibilisation sur le volet environnement (littoral, forêt, marais) bien structurées grâce aux sites patrimoniaux. Les sites se trouvent tous au sein d'entités paysagères différentes et assurent la sensibilisation à chaque milieu. Le marais salé grâce à l'écomusée du Daviaud, le marais doux grâce aux balades en yoles de Déambul, Biotopia qui valorise le littoral et la Forêt de Monts, le musée Charles Milcendeau qui se trouve en limite du bocage soullandais. Enfin le château d'eau Kulmino qui surplombe le territoire et permet de contempler l'ensemble de la mosaïque paysagère le constituant.

#### Objectifs de l'action

- Informer et sensibiliser la population locale et touristique
- Etre exemplaire lors de l'organisation d'événements (gestion des déchets, alimentation locale, covoiturage...)
- Mobiliser les citoyens
- Intégrer les thématiques du PCAET dans la conception de projet (énergie, mobilités, alimentation, habitat...)
- Créer un événement autour de la transition écologique
- Favoriser l'écoconception des expositions et des actions culturelles et patrimoniales

#### Étapes de mise en œuvre

##### 1. Poursuivre la sensibilisation du public au travers des sites patrimoniaux :

Programmation de médiations : sensibilisation quotidienne autour de l'océan, la dune, la forêt, autour du marais et des espaces naturels sensibles auprès de tous les publics (individuels, groupes adultes et scolaires) tout au long de la vie.

Programmation événementielle : sensibilisation du public lors d'événements intercommunaux : La Belle Action, la Journée Internationale des Forêts, rendez-vous au jardin, Ningle & Run.

##### 2. S'appuyer sur l'organisation d'événements locaux et nationaux pour communiquer sur les enjeux air énergie climat :

- Organisation de la fresque du climat
- Sensibiliser aux éco-événements
- Événement vitrine « Festival au grand air »

##### 3. Eduquer à la transition écologique en s'appuyant sur des formats ludiques :

Actions éducatives (réseau des bibliothèques, RPE, programmation culturelle)

S'appuyer sur les conseils municipaux des enfants pour mettre en place des actions sur le territoire

### **Portage de l'action**

Structure porteuse	Partenaires / Financeurs	Programme / politique publique associée
CDC OMDM	LPO, Réseau REEVE, Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement (CPIE),...	

### **Moyens et coûts estimés**

Budget	Dépenses	Recettes
Internes + prestations externes ponctuelles (événements du Pôle affaires culturelles)	300 000 €/an	

### **Retour d'expérience ou initiative locale**

Quelques idées :

<https://www.elise85.fr/espace-info-energie/nos-actions/d%C3%A9fi-d%C3%A9clics/>

<https://www.elise85.fr/domaines-d-activites/education-%C3%A0-l-energie/defi-class-energie/>

[http://graine-pdl.org/sites/default/files/guide\\_des\\_animations.pdf](http://graine-pdl.org/sites/default/files/guide_des_animations.pdf)

Evènements déjà réalisés par le pôle affaires culturelles : Journée Internationale des forêts, Festival Au Grand Air, La Belle Action, Ningle & Run, programme d'animations sur le patrimoine naturel sur les sites patrimoniaux...

### **Objectifs chiffrés d'ici 2030**

Accueillir et sensibiliser 2000 personnes au patrimoine naturel du territoire au cours du prochain « Festival au Grand Air ».

### **Indicateurs**

- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre d'événements réalisés

### **Calendrier prévisionnel**

Etape	2020-2024	% de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1								
2								
3								

### **Précisions complémentaires**

La Communauté de communes OMDM a organisé l'évènement Plantes et nature de 2002 à 2022 (bourse d'échange de végétaux et ateliers de sensibilisation à la protection de l'environnement : tri des déchets, compostage, techniques de jardinage...).

## Axe I : Agir ensemble pour un territoire économe et innovant

### Objectif 1 : Mettre en œuvre une gouvernance globale de la démarche

#### Action n° 5 : Communiquer sur le PCAET, l'avancement des actions et l'exemplarité du territoire

**Service référent** : Communication et démarches participatives

**Commission référente** : Biodiversité, ressources, énergie, milieux naturels et gestion des risques littoraux

**Référent interne** : Alix Leroy

**Impact Air Energie Climat** : Faible

#### Objectifs de l'action

- Communiquer sur l'engagement de la collectivité dans le PCAET
- Faire prendre conscience aux habitants des risques liés au réchauffement climatique, dans le cadre du PCAET
- Sensibiliser et inciter les habitants à prendre de nouvelles habitudes respectueuses de l'environnement en accord avec la transition écologique et le développement durable

#### Etapes de mise en œuvre

1. Développer un plan de communication pour chaque cible afin d'amener la transition écologique dans les sujets du quotidien (affiches, magazines intercommunal et communaux, web, réseaux sociaux, relations presse et publiques, Kit nouveaux arrivants : communication sur les dispositifs existants (déchets, aides à l'habitat...)).
2. Informer et sensibiliser aux enjeux climat-énergie : création de messages génériques et visuels déclinés en « série d'épisodes » sur les bons gestes concernant les déchets, les mobilités, l'alimentation, l'habitat, la biodiversité, les risques naturels liés au changement climatique...
3. Valoriser les initiatives locales et actions menées sur le territoire : Communication et bilan des actions réalisées, retours d'expérience, projets inspirants, prise de retours et préconisations d'acteurs locaux...

#### Portage de l'action

Structure porteuse	Partenaires / Financeurs	Programme / politique publique associée
CDC OMDM	SYDEV, communes, porteurs de projets	

#### Moyens et coûts estimés

Budget	Dépenses	Recettes
ETP Service Communication	5 000 €/an	SYDEV - campagne de communication départementale sur la transition énergétique

### **Indicateurs**

- Nombre de publications ;
- Nombre de parutions dans la presse locale

### **Calendrier prévisionnel**

<b>Etape</b>	<b>2020-2024</b>	<b>% de réalisation</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>
1								
2								
3								

### **Précisions complémentaires**

2021-2022 : Définition du plan de communication sensibilisation aux thématiques du PCAET, communication sur l'avancement général

2023-2024 : Identification des acteurs locaux et initiatives locales et valorisation

## **Axe I : Agir ensemble pour un territoire économe et innovant**

### **Objectif 2 : Amélioration de la connaissance et de l'expertise des milieux naturels**

#### **Action n° 6 : Consolider la connaissance des zones humides du Pays de Monts**

**Pôle référent** : Aménagement, environnement et ressources techniques

**Commission référente** : Biodiversité, ressources, énergie, milieux naturels et gestion des risques littoraux

**Référent interne** : Jean-Guy Robin, Maxim Fourier

**Impact Air Energie Climat** : Faible

#### **Contexte**

En 2009 la CDC a créé un OLPM rassemblant des scientifiques afin de comprendre les phénomènes d'érosion sur notre littoral.

Au regard de l'importante surface de zones humides existante sur le territoire (13 618 hectares), la collectivité a souhaité reproduire ce partenariat scientifique sur les zones de marais et poursuivre le travail initié en 2016 pour la création d'un Observatoire des zones humides du Pays de Monts afin de participer à une politique plus vaste en matière de préservation et de connaissance.

Cet observatoire constitue un outil d'aide à la décision des dynamiques hydrauliques du marais.

#### **Objectifs de l'action**

- Apporter une expertise opérationnelle concernant les évolutions en cours et prévisible sur le marais
- Améliorer la connaissance des phénomènes d'évolution et des tendances
- Aider à la décision

#### **Étapes de mise en œuvre**

1. Conduire un diagnostic de l'état du réseau hydraulique et des conséquences en matière d'écoulement des eaux (évaluation du CTMA 2017-2021 puis du CTEau 2023-2028).
2. Expliquer le lien fonctionnel entre les différents casiers hydrauliques et les nappes captives (évolution dans le temps).
3. Evaluer les conséquences des phénomènes d'écoulement depuis le bassin versant.
4. Préconiser des actions pour améliorer le fonctionnement hydraulique des zones humides.
5. Définir les enjeux sur les axes de travail à développer, avec les élus.

### Portage de l'action

Structure porteuse	Partenaires / Financeurs	Programme / politique publique associée
CDC OMDM	Les partenaires : SMBB, DDTM, Syndicats de Marais, ASA Les experts : Forum des Marais Atlantiques, CEREMA, CEN Pays de la Loire, IGARUN (Université de Nantes) ; UMR LIENSs (Université de la Rochelle), Laboratoire d'anthropologie sociale. Les financeurs : Agence de l'Eau, Région PDL, Conseil départemental de la Vendée, DREAL	Convention cadre OZH

### Moyens et coûts estimés

Budget	Dépenses	Recettes
Moyens humains : ¼ ETP (suivi de chantier et évaluation, synthèse annuelle, réunions...) et partenaires	50 000 €/an	Agence de l'eau Loire Bretagne, Région Pays de la Loire

### Indicateurs

- Nombre de comptes rendus annuels d'activités
- Nombre de rencontres élus / experts
- Surface de zone humide préservée
- Etat de la qualité de l'eau
- Nombre de couches SIG renseignées

### Calendrier prévisionnel

Etape	2020-2024	% de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1								
2								
3								
4								
5								

## **Axe I : Agir ensemble pour un territoire économe et innovant**

### **Objectif 2 : Amélioration de la connaissance et de l'expertise des milieux naturels**

#### **Action n° 7 : Poursuivre le travail d'expertise, de connaissance et de valorisation des données relatives au littoral du Pays de Monts**

**Pôle référent** : Aménagement, environnement et ressources techniques

**Commission référente** : Biodiversité, ressources, énergie, milieux naturels et gestion des risques littoraux

**Référent interne** : Jean Magne

**Impact Air Energie Climat** : Faible

#### **Contexte**

La façade littorale des Pays de Monts est composée de 19 km de cordon dunaire et 6 km de digues. L'observatoire du littoral des Pays de Monts a lancé en 2009 un programme d'analyse fine des évolutions géomorphologiques de ses plages. Ce programme annuel permet de suivre les effets directs du programme d'activation des fonctionnalités biologiques. Le programme prévoit de maintenir ce suivi mais aussi de mettre en œuvre un ensemble de traitements qui permettront de valoriser ces données (publication, vulgarisation scientifique, espace muséographique dédié).

#### **Objectifs de l'action**

- Améliorer la connaissance des phénomènes d'évolution et des tendances sur la frange littorale
- Instaurer un véritable outil d'aide à la décision
- Consolider le travail de coopération avec les partenaires scientifiques dans le cadre d'un observatoire dédié
- Proposer des solutions durables en terme d'aménagements côtiers

#### **Etapes de mise en œuvre**

1. Réalisation d'études et d'analyses très précises sur les aléas, enjeux et perception du risque sur le territoire : courantologie, sédimentologie, piézométrie... Établir un point régulier de la qualité écologique (faune et flore) des milieux côtiers.
2. Etablir une stratégie opérationnelle de gestion du littoral : constat et préconisations de solutions sur la programmation technique (aménagement, entretien...) et budgétaire des différents projets. Elaborer des scénarios et construire un élément d'aide à la gestion prévisionnelle de la côte, notamment dans le cadre de l'entretien des ouvrages hydrauliques (digues de la Barre de Monts...), dunes.
3. Assurer le suivi et l'évaluation des actions engagées :
  - Formation des élus et techniciens d'OMDM par l'Observatoire Régional des Risques Côtiers (OR2C)
  - Appui à la définition de la stratégie de gestion du trait de côte
  - BRGM : Etude sur l'aléa relevé de nappe et piézométrie
  - ONF : volet biodiversité : indicateur de l'évolution des dunes (réalisation de rapports, magazines, vidéo...)
4. Sensibiliser aux risques littoraux et valoriser les connaissances acquises : poursuivre l'exposition sur les risques littoraux et l'animation des mallettes pédagogiques à Biotopia

### Portage de l'action

Structure porteuse	Partenaires / Financeurs	Programme / politique publique associée
Observatoire du Littoral du Pays de Monts	Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), l'Université de Nantes IGARUN, l'Office Nationale des Forêts, OR2C	PAPI, Stratégie biodiversité, Programme d'étude préalable (PEP)

### Moyens et coûts estimés

Budget	Dépenses	Recettes
Animateur PAPI	61 000 € sur la durée de la convention OR2C	Région (TEN), PEP...
ONF	55 000 € sur la durée de la convention avec l'OLPM (4 ans) 240 000 € sur la durée de la convention (BRGM)	

### Indicateurs

- CF indicateurs PAPI 2

### Calendrier prévisionnel

Etape	2020-2024	% de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1								
2								
3								
4								

### Précisions complémentaires

2025 : Actualisation des conventions avec les partenaires / Suivi des actions en cours et expertise

2026-2029 : Définition de la stratégie de gestion / Suivi des actions en cours et expertise / Mise en œuvre des actions

2030 : Suivi des actions en cours et expertise / Mise en œuvre des actions / Evaluation des actions

## Axe II : Améliorer l'attractivité du territoire et le quotidien de tous

### Objectif 3 : Consolider la mobilité durable

#### Action n° 8 : Organiser les mobilités sur le territoire (Schéma local des mobilités)

**Pôle référent** : Solidarité, scolaire, logement et démarches de proximité

**Commissions référentes** : Aménagement du territoire, habitat, urbanisme, mobilité et Infrastructure, réseaux divers et assainissement, gestion des équipements communautaires

**Référent interne** : Mélaine Bénéteau

**Impact Air Energie Climat** : Prioritaire

#### Contexte

Qualité de l'air : Le secteur des transports non routier concerne le transport maritime et la liaison avec l'Île d'Yeu depuis Port Fromentine de la commune de La Barre-de-Monts, et participe à 83% des émissions de SO<sub>2</sub> du territoire, 32% de NO<sub>x</sub>.

#### Actualisation du contexte

Répartition des modes de transports : 92% des ménages possèdent au moins un véhicule ; Plus de 84,4% des déplacements domicile / travail sont réalisés par un véhicule motorisé ; les transports en commun représentent 1,3% des déplacements et la marche à pied et le vélo représentent 5,8% (dont VAE).

#### Objectifs de l'action

- Développer les modes actifs (santé et bien-être de la population)
- Réduire l'utilisation de la voiture (qualité de l'air, consommation d'énergies fossiles)
- Renforcer la solidarité (partage)
- Lutter contre les inégalités d'accès à la mobilité
- Accompagner l'évolution des pratiques de déplacement
- Apporter une solution de déplacement dans les zones peu desservies en transports en commun

#### Étapes de mise en œuvre

Mettre en œuvre le programme d'actions du Plan de Mobilité Simplifié (PMS) avec les quatre axes stratégiques et les 10 actions validé en 2023 :

##### **Axe 1 : Renforcer les solutions de transports publics**

- Développer les navettes estivales y compris en rétro-littoral
- Proposer une offre Aléop à Soullans
- Accompagner la Région dans le développement du transport à la demande

##### **Axe 2 : Développer la mobilité solidaire et soutenir le tissu économique**

- Soutenir l'initiative de transport solidaire
- Développer les services en gare routière de Saint-Jean-de-Monts
- Encourager les Plans de Mobilité Employeur

### Axe 3 : Favoriser les mobilités partagées

- Réflexion sur le covoiturage dynamique
- Réflexion sur de nouvelles aires de covoiturage
- Favoriser le développement de l'autopartage

### Axe 4 : Favoriser les mobilités actives

- Mise en œuvre du Schéma Directeur des Modes Actifs

### Portage de l'action

Structure porteuse	Partenaires / Financeurs	Programme / politique publique associée
CDC OMDM	Région, département, Sydev, Ademe	Plan de mobilité simplifié, Schéma directeurs des modes actifs

### Moyens et coûts estimés

Budget	Dépenses	Recettes
1 ETP Chargée de mission mobilité	62 500 € HT	LEADER (79 %)

### Objectifs chiffrés d'ici 2030

Augmenter la pratique du covoiturage avec **900 covoiturages réalisés par mois** soit 4 tonnes de CO<sub>2</sub> économisées par mois (actuellement : 600 covoiturages/mois).

Augmenter la part modale de la marche à pied (passer de **2,8 à 5%**).

Augmenter la part modale des transports en commun (passer de **1,3 à 3%**).

### Indicateurs

CF indicateurs du Schéma des mobilités

- Nombre de trajets en covoiturage

### Calendrier prévisionnel

Etape	2020-2024	% de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1								
2								
3								
4								

### Précisions complémentaires

Entre 2020 et 2024, la Communauté de communes OMDM a lancé son Schéma Local des Mobilités.

## Axe II : Améliorer l'attractivité du territoire et le quotidien de tous

### Objectif 3 : Consolider la mobilité durable

#### Action n° 9 : Développer la pratique quotidienne du vélo (Schéma des modes actifs)

**Pôle référent** : Solidarité, scolaire, logement et démarches de proximité

**Commission référente** : Aménagement du territoire, habitat, urbanisme, mobilité et Infrastructure, réseaux divers et assainissement, gestion des équipements communautaires

**Référent interne** : Mélaine Bénétéau

**Impact Air Energie Climat** : Forte

#### Actualisation du contexte

Répartition des modes de transports : 92% des ménages possèdent au moins un véhicule ; Plus de 84,4% des déplacements domicile / travail sont réalisés par un véhicule motorisé ; les transports en commun représentent 1,3% des déplacements et la marche à pied et le vélo représentent 5,8% (dont VAE). Le réseau cyclable sur le territoire OMDM représente un linéaire de 171 km.

Le Schéma des Modes actifs a été validé en septembre 2023 pour la durée 2024-2027.

#### Objectifs de l'action

- Développer l'usage des modes actifs et favoriser une pratique utilitaire au quotidien
- Permettre au vélo de devenir une alternative fiable et efficace à la voiture individuelle en créant des itinéraires cyclables
- Définir une armature cyclable intercommunale
- Développer l'offre de services nécessaires au développement d'une pratique cyclable
- Prévoir des actions de communication, sensibilisation et de promotion des modes actifs

#### Etapes de mise en œuvre

- 1. Aménager un territoire cyclable pour le quotidien :**
  - Aménager un réseau cyclable structurant, sécurisé et continu en cohérence avec l'existant
  - Apaiser les vitesses dans le cœur des communes pour un réel partage de l'espace public
  - Construire un maillage inter-quartiers dans chaque commune
  - Harmoniser et améliorer le jalonnement et la signalétique
- 2. Développer les services de l'écosystème Vélo :**
  - Améliorer et renforcer le stationnement des vélos
  - Développer l'usage et l'apprentissage du vélo utilitaire, à tous les âges
  - Augmenter l'offre de vélos en état de rouler pour les déplacements du quotidien
- 3. Accompagner le changement et diffuser une culture Vélo :**
  - Développer la communication autour du vélo et du Schéma Directeur
  - Faciliter l'intermodalité vélo et accompagner les entreprises à développer le vélo auprès de leurs salariés
- 4. Mettre en place un Groupe de Suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du Schéma Directeur**

### Portage de l'action

Structure porteuse	Partenaires / Financeurs	Programme / politique publique associée
CDC OMDM	Région, Ademe, Etat, Département de Vendée, Fédération des Usagers de la Bicyclette	Schéma directeurs des modes actifs

### Moyens et coûts estimés

Budget	Dépenses	Recettes
Mise en œuvre du Schéma Directeurs des Modes Actifs + les services vélo (stationnement, bornes de gonflage, comptage vélos...) + Moyens humains ( Chargée de mission mobilité et chargé de mission voirie réseaux)	4,5 millions € HT sur 4 ans (infrastructures 2025-2028)	AAP AVELO probable en 2022 (ADEME) Appel à projet PRSE, Appel à projet DREAL, AMI, ADEME, REGION, Taxe versement

### Retour d'expérience ou initiative locale

[https://citergie.ademe.fr/wp-content/uploads/2019/01/Citergie\\_Liste-Indicateurs\\_2019.pdf](https://citergie.ademe.fr/wp-content/uploads/2019/01/Citergie_Liste-Indicateurs_2019.pdf)

Schéma des modes actifs de L'île de Ré, La Rochelle et Les Sables agglomération

### Objectifs chiffrés d'ici 2030

Doubler la part modale du vélo : passer de 3% à 6%

Augmenter la fréquentation des pistes cyclables

### Indicateurs

- Nombre de km de pistes cyclables
- % des déplacements en modes actifs
- Fréquentation des pistes cyclables (éco-compteurs)
- Fréquentation des temps d'animation (défi mobilité, évènement)

### Calendrier prévisionnel

Etape	2020-2024	% de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1								
2								
3								
4								

### Précisions complémentaires

Mise en œuvre du schéma des modes actifs en 2024.

## Axe II : Améliorer l'attractivité du territoire et le quotidien de tous

### Objectif 3 : Consolider la mobilité durable

#### Action n° 10 : Réduire les déplacements du quotidien liés à l'activité professionnelle

**Pôle référent** : Développement économique

**Commissions référentes** : Développement économique et Aménagement du territoire, habitat, urbanisme, mobilité et Infrastructure, réseaux divers et assainissement, gestion des équipements communautaires

**Référent interne** : Ludovic M'Bongué

**Impact Air Energie Climat** : Modéré

#### Contexte

Existence d'un espace de coworking et de télétravail. La totalité des foyers du territoire sont éligibles au très haut débit et la totalité des espaces publics et privés permettent le télétravail.

#### Objectifs de l'action

- Développer de l'activité économique sur le territoire en favorisant le télétravail, le coworking et développer une communauté de télétravailleurs – coworkers
- Pour les jeunes entreprises : permettre d'avoir un premier espace de travail et construire son parcours résidentiel (espace de télétravail, pépinière – hôtel d'entreprises, location, acquisition, construction, immobilier collectif privé, village d'artisans, bureaux)

#### Étapes de mise en œuvre

1. Développer l'espace de coworking, espace de télétravail et d'expérimentation
2. Mettre en place un parcours d'ateliers "montée en compétence numérique" pour les entreprises
3. Identifier les entreprises ayant fait évoluer leurs pratiques suite à la crise sanitaire COVID 19 (livraisons, télétravail...)
4. Encourager la mise en place de télétravail, visio-conférence et espaces de co-working (chez entreprises et collectivités)

#### Portage de l'action

Structure porteuse	Partenaires / Financeurs	Programme / politique publique associée
CDC OMDM	Partenaires communication : Cowork'in Vendée, Cowburo, Vendée French Tech Financements : Région, SEM St Jean de Monts	Schéma des mobilités

### **Moyens et coûts estimés**

Budget	Dépenses	Recettes
Moyens humains : 1,5 ETP		
La pépinière d'entreprises (La Ruche) Espace de co-working (La Folie)		

### **Retour d'expérience ou initiative locale**

Autres espaces de télétravail et de coworking en Vendée ou ailleurs

### **Indicateurs**

- Nombre de co-workers
- Nombre de trajets évités

### **Calendrier prévisionnel**

Etape	2020-2024	% de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1								
2								
3								
4								

## Axe II : Améliorer l'attractivité du territoire et le quotidien de tous

### Objectif 4 : Conduire une politique d'aménagement du territoire adaptée

#### Action n° 11 : Inciter les communes à intégrer des mesures climat air énergie dans leur PLU

**Service référent** : Instruction des Autorisations du Droit des Sols (IADS)

**Commission référente** : Aménagement du territoire, habitat, urbanisme, mobilité

**Référente interne** : Laura Renaudineau

**Impact Air Energie Climat** : Modéré

#### Contexte

Le service IADS de la Communauté de communes instruit les dossiers d'urbanisme pour toutes les communes sauf Saint Jean de Monts. Les 5 communes du territoire disposent chacune d'un PLU distinct. Aucun PLU du territoire ne s'oppose aux projets d'installation d'énergies renouvelables (en particulier sur toiture).

- **La Barre de Monts** : le PLU date de 2019 et a été modifié en 2024. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) précisent de préserver les arbres d'intérêt, la qualité paysagère, la population et les biens face aux risques, de faciliter les déplacements doux, de promouvoir des formes urbaines diversifiées, de limiter l'imperméabilisation des sols...
- **Notre Dame de Monts** : le PLU date de 2014 et a été modifié en 2021. Les OAP précisent de préserver les éléments naturels, favoriser des zones tampons non-constructibles, favoriser des conceptions bioclimatiques et la mise en place de cheminements perméables.
- **Le Perrier** : le PLU date de 2017. La commune est composée à 80% de marais. Les OAP précisent l'exposition Sud des constructions, le dimensionnement des voiries, les liaisons douces, le maintien de la structure paysagère...
- **Saint Jean de Monts** : le PLU date de 2011 et a été modifié en 2021. Les OAP précisent de densifier pour tendre vers l'objectifs du SCOT (25 logements/ha), de proposer de nouvelles formes urbaines, de préserver au mieux les éléments paysagers, de réinterroger les principes d'aménagement...
- **Soullans** : le PLU date de 2017 et a été modifié en 2022. Il prévoit, en zone UC, au moins 50% de la superficie du projet en pleine terre. Les haies identifiées au plan de zonage doivent être préservées.

#### Objectifs de l'action

- Identifier des thématiques partagées par les différentes communes du territoire en vue d'établir un éventuel futur PLU ou, dans un premier temps, des chartes et/ ou règlements des lotissements.
- Travailler avec les communes au cas par cas pour préserver et /ou favoriser l'installation d'espaces verts dans les projets et limiter l'imperméabilisation des sols. Travailler avec les communes dans le choix d'orientation des habitations pour favoriser des consommations énergétiques économes.
- Sensibiliser les services des communes aux enjeux de l'urbanisme durable (mobilités, nature en ville, adaptation au changement climatique, artificialisation des sols...).

## Etapes de mise en œuvre

Envisager des temps de travail avec les élus en vue d'aborder l'urbanisme durable sous l'angle de :

### 1. La planification et stratégie :

- Mettre en cohérence la consommation d'espace avec les besoins de développement, limiter l'étalement urbain et inciter à l'utilisation économe de l'espace (objectif de zéro artificialisation nette), coefficient de pleine terre, lien vers l'observatoire de l'habitat et du foncier (proposition EES).
- Intégrer le confort d'hiver et d'été aux nouveaux projets d'aménagement : obligation de gestion des eaux pluviales à la parcelle en favorisant l'infiltration, stationnements arborés, matériaux avec albédo élevé, végétalisation des bâtiments, plantations de haies, ...(proposition EES).
- Requalification des friches, voire à la renaturation des espaces urbains et à la protection des espaces agricoles (ZAP), développer l'urbanisme circulaire (différents usages pour les espaces : exemple, mutualisation des espaces de stationnement) et faciliter la requalification des espaces artificialisés au sens large.

### 2. L'aménagement opérationnel :

- Lotissement : développer la végétalisation, la création d'espaces tampons, inciter au développement des énergies renouvelables, éviter les impasses, intégrer systématiquement des liaisons douces.
- Habitat : travailler sur des formes urbaines plus compactes, questionner le modèle de maison individuelle RDC.
- Activités : limiter l'imperméabilisation des sols, privilégier des matériaux de voirie décarbonés.
- Prise en compte des actions favorisant l'atteinte des objectifs du PCAET.

## Portage de l'action

Structure porteuse	Partenaires / Financeurs	Programme / politique publique associée
CDC OMDM et Communes	EPF (gisement foncier, observatoire des friches), CAUE, ABF, services urbanisme des mairies, service SIG, Vendée Expansion, structure porteuse du SCoT, Région	PLU des communes

## Moyens et coûts estimés

Budget	Dépenses	Recettes
Moyens humains : 3 ETP		

## Retours d'expériences ou initiatives locales

CEREMA (ressources foncier, aménagement, voirie...), autres EPCI

## Indicateurs

- Evolution de la consommation d'espace (<https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/les-donnees-au-1er-janvier-2018#paragraph--969>)
- Evolution de la densité bâtie
- Coefficient de pleine terre des ZAE et des projets de lotissements

## Calendrier prévisionnel

Etape	2020-2024	% de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1								
2								

## Axe II : Améliorer l'attractivité du territoire et le quotidien de tous

### Objectif 4 : Conduire une politique d'aménagement du territoire adaptée

#### Action n° 12 : Assurer une gestion durable des zones d'activités

**Service référent** : Développement économique

**Commission référente** : Développement économique, emploi, formation

**Référent interne** : Ludovic M'Bongué

**Impact Air Energie Climat** : Forte

#### Contexte

8 ZAE sur le territoire de la Collectivité :

- 3 à Saint Jean de Monts (8 ha existants / 4 ha disponibles)
- 1 à Notre Dame de Monts (2 500 m<sup>2</sup> disponibles)
- 1 à La Barre de Monts (pas de terrains disponibles)
- 1 à Le Perrier (3 500 m<sup>2</sup> disponibles)
- 2 à Soullans (2 000 m<sup>2</sup> disponibles)

En 2025 : 250 établissements et 2300 salariés environ.

#### Actualisation du contexte

La loi ZAN de 2023 impose de développer les ZAE durablement. Elle reprend notamment l'objectif de zéro artificialisation nette d'espaces naturels, agricoles et forestiers à l'horizon 2050 en favorisant l'utilisation des surfaces déjà artificialisées grâce à la densification urbaine.

L'aménagement des ZAE considère également le contexte environnemental local (ZNIEFF, Site Natura 2000 « Marais Breton, baie de Bourgneuf, Île de Noirmoutier et forêt de Monts »...).

#### Objectifs de l'action

Compte tenu du contexte environnemental sur le territoire, des objectifs du SCoT et de la rareté du foncier économique, la volonté politique est d'optimiser les surfaces foncières destinées aux activités économiques, dans le cadre des projets d'extensions des ZAE en cours et à venir et pour les projets d'agrandissement et d'installation d'entreprises tout en ayant une gestion durable de ces sites.

#### Etapes de mise en œuvre

1. **Accompagner la prestation d'un architecte programmiste conseil mobilisé en appui pour l'optimisation à la parcelle qui rédigera un cahier de recommandations en vue de proposer de nouvelles règles du jeu pour les nouveaux projets d'entreprises**
2. **Identifier de nouveaux critères de commercialisation et d'implantation**
3. **Valider un ou des niveaux d'optimisation imposé (bâti, emplois, ...)**
4. **Engager une démarche d'encadrement des relocalisations avec revalorisation du site libéré**
5. **Intégrer une phase de sensibilisation-implication des entreprises** : comités de site, réunions d'informations et accompagnement des entreprises sur leurs projets d'implantations
6. **Elaborer et piloter une stratégie de gestion de nos zones d'activités avec un objectif coordonné multiple** :

- L'optimisation et la maîtrise du foncier, ainsi que l'évitement de l'imperméabilisation des sols
- L'amélioration et la proposition de nouveaux services, tout en développant l'accès aux ZAE (déplacements doux, transports publics)
- L'orientation de la ZAE vers la biodiversité, avec le développement d'espaces verts dans les zones d'activités en favorisant les espèces locales, peu consommatrices d'eau et non allergènes
- Prévention des déchets et optimisation de leur valorisation

## 7. Déploiement de la stratégie préconisée

### Portage de l'action

Structure porteuse	Partenaires / Financeurs	Programme / politique publique associée
CDC OMDM	Entreprises dans les ZA Intercommunales Réseau PALME ADECC (Association pour le développement de l'économie circulaire et collaborative) Région Pays de La Loire	

### Moyens et coûts estimés

Budget	Dépenses	Recettes
1 ETP chargé d'aménagement durable + prestation pour le pilotage de la stratégie	200 000 €/an	

### Retours d'expériences ou initiatives locales

Ex : village d'artisans / Projet Super U (ZA La Rivière) / Services mutualisés : Micro-crèche ZAE du Clousis (asso, ESS)

Développement d'une filière autour de l'aquaculture, ostréiculture dans la zone du Rampy (La Barre de Monts) : pisciculture d'eau douce/ activités en lien avec ce domaine / aquaponie/ recyclage des huîtres.

### Indicateurs

- Nombre d'entreprises implantées
- Espaces naturels préservés ou créés
- Création de nouveaux services
- Actions développées en faveur de la gestion des déchets professionnels

### Calendrier prévisionnel

Etape	2020-2024	% de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								

**Précisions complémentaires :** 2020-2024 : Préconisation par le cabinet SYNOPTER et élaboration de la stratégie Développement économique avec les partenaires.

## Axe II : Améliorer l'attractivité du territoire et le quotidien de tous

### Objectif 4 : Conduire une politique d'aménagement du territoire adaptée

#### Action n° 13 : Promouvoir la renaturation en ville

**Pôle référent** : Aménagement, environnement et ressources techniques

**Commission référente** : Biodiversité, ressources, énergie, milieux naturels et gestion des risques littoraux

**Référents internes** : Jean-Guy Robin, Maxim Fourier

**Impact Air Energie Climat** : Faible

#### Contexte

Trame Verte et Bleue (TVB) développée à l'échelle du SCoT Nord-Ouest Vendée et du SRCE des Pays de la Loire et faisant apparaître :

- Une grande partie du territoire dans des réservoirs de biodiversité, sous trame humide et littorale
- Des corridors écologiques : Cours d'eau (principaux du territoire)
- 2 unités écologiques : Marais Breton ; Bas bocage vendéen

#### Objectifs de l'action

- Sensibiliser et faire participer les citoyens à la démarche Atlas de Biodiversité Communale
- Rechercher des solutions fondées sur la nature et les mettre en oeuvre pour assurer la résilience des espaces au changement climatique
- Repositionner les espaces naturels au cœur des aménagements urbains
- Hiérarchiser des secteurs à enjeux et prioriser des secteurs d'intervention, d'expérimentation...
- Assurer un maillage d'espaces de nature dans les zones urbanisées (parcs urbains, espaces de proximité, jardins des particuliers...).

#### Étapes de mise en œuvre

1. Proposer la mise en place d'un inventaire faune/flore participatif afin de sensibiliser les citoyens à leur environnement, et à la biodiversité locale (liens avec Biotopia et l'évènementiel sur le patrimoine naturel). Travail sur une commune test (le Perrier) au travers d'un programme d'ABC.
2. Réaliser un état des lieux de la biodiversité des espaces verts communaux et des continuités écologiques du territoire urbain.
3. Élaborer un schéma de préservation de la biodiversité communale en vue de l'intégrer dans les documents d'urbanisme : aménager le territoire en s'appuyant sur les services écosystémiques rendus par la nature du point de vue environnemental (biodiversité, qualité de l'air), climatique (chaleur, inondations...), économique (attractivité touristique, mobilités douces...) et social (lien social, cadre de vie, loisirs et activités de plein air...).
4. Encourager le maintien et l'amélioration de la biodiversité communale : Création d'un prix spécial « jardin de biodiversité » dans le cadre du prix communal « maisons fleuries » ; Mise en place avec les services espaces verts communaux du programme de gestion de la biodiversité communale (ville test du Perrier / Services Techniques et espace vert)
5. Accompagnement des projets de renaturation (ex : le parking de la plage de la Grande Côte)

### Portage de l'action

Structure porteuse	Partenaires / Financeurs	Programme / politique publique associée
CDC OMDM	Communes, Région, OFB, DREAL, La Mie Câline	TEN, Fond vert (ABC)

### Moyens et coûts estimés

Budget	Dépenses	Recettes
Atlas de Biodiversité Communale : ½ ETP chargé de mission environnement + prestations	56 000 €	45 000 € Fonds vert : Mieux connaître et mobiliser pour la biodiversité : les Atlas de la biodiversité communale (ABC)

### Retour d'expérience ou initiative locale

Pour l'ABC : PNR de Brière (Herbignac et Crossac), Commune de Machecoul (44), Commune de Boussay (44).

### Indicateurs

- Nombre de participants
- Nombre de données biodiversité récoltées
- Surface renaturée

### Calendrier prévisionnel

Etape	2020-2024	% de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1								
2								
3								
4								
5								

### Précisions complémentaires

2025 : Lancement de l'ABC du Perrier jusqu'en 2028

2028-2030 : Mise en œuvre des préconisations post-ABC. Déploiement sur une ou plusieurs commune.

## Axe III : Vivre et travailler sur un territoire innovant, économe et durable

### Objectif 5 : Réduire la consommation énergétique

#### Action n° 14 : Mettre en place un plan de sobriété énergétique

**Pôle référent** : Aménagement, environnement et ressources techniques

**Commission référente** : Bâtiments communautaires et collecte des déchets

**Référents internes** : Jérôme Chesné

**Impact Air Energie Climat** : Prioritaire

#### Contexte

Le Plan de Sobriété Énergétique a été mis en place au cours de l'hiver 2022-2023 dans un contexte d'augmentation du coût des fluides et de risque de rupture d'approvisionnement. L'objectif majeur de ce plan est de réduire les consommations énergétiques des bâtiments intercommunaux d'au moins 10 % (obligation de l'Etat à partir de 2022) soit environ 60 000 kWh par an. Grâce à ce plan et malgré l'ouverture de 3 nouveaux bâtiments (MDI 2, MISAP et Le Signal), représentant une surface totale de 1 600 m<sup>2</sup>, les consommations énergétiques se sont maintenues.

Fin 2023 la surface de ces bâtiments représente 11 440 m<sup>2</sup>. La consommation de fluides est de 1,4 millions de kWh/an (dont 0.75 millions de kWh/an pour le centre aquatique « Océabul »), soit une moyenne de 77 kWh/ m<sup>2</sup>/ an hors Océabul et 122 kWh / m<sup>2</sup> / an avec. Le bâtiment le plus consommateur étant le centre aquatique « Océabul ».

#### Objectifs de l'action

- Contrôler la consommation
- Former et responsabiliser les collaborateurs
- Optimiser les systèmes de chauffages et équipements électriques
- Réduire la température dans les bâtiments
- Réduire la consommation liée à l'éclairage
- Développer la mobilité douce
- Réduire la saison et la surface de chauffe
- Adapter l'usage des équipements électroniques et numériques
- Investir pour améliorer la performance

#### Étapes de mise en œuvre

- 1) Mise en place d'un tableau de bord avec indicateurs des consommations énergétiques des différents sites pour assurer le suivi et ainsi maintenir les performances
- 2) Mise en œuvre du plan d'actions :
  - Poursuivre la mise en place de la Gestion Technique du Bâtiment (GTB) : MISAP et Daviaud en 2025.
  - Formation thermographie infrarouge et acquisition d'une caméra thermique.
  - Mise en place de panneaux rayonnants avec système de pilotage centralisé au conservatoire de musique « Vibrato ». Diagnostic du système de chauffage, climatisation, ventilation et étude d'un nouveau système.
  - Maintenir les consignes températures : 19°C en journée, 16°C la nuit, 12°C pour le mode hors gel.

- Poursuivre la mise en place d'éclairage LED : Vibrato sur l'ensemble du bâtiment (et éclairages sur détection de présence dans les dégagements) / La Ruche / STEP 6o Bornes.
  - Inciter les agents à l'utilisation des deux vélos mis à disposition à la MDI et encourager les déplacements professionnels avec les véhicules électriques (Zoé, E-Berlingo et E-Partner, E-transit).
  - Mise en veille des PC au bout de 45 min. Tri et versionnage des fichiers (limitation du stockage) avec le passage sur SharePoint.
  - Poursuivre l'inspection des bâtiments à la caméra thermique.
  - Intégrer la mise en place de panneaux photovoltaïques dans les travaux de rénovations des bâtiments (MDI 2).
- 3) Désignation d'un référent sobriété énergétique
- 4) Poursuivre les actions de sensibilisation des agents (visite sur les sites). Relancer les lettres d'information pour les agents. Communiquer sur les éco-gestes et le partage des bonnes pratiques pour optimiser l'éclairage

### **Portage de l'action**

Structure porteuse	Partenaires / Financeurs	Programme / politique publique associée
CDC OMDM	SYDEV, ADEME	Plan de Sobriété Energétique

### **Moyens et coûts estimés**

Budget	Dépenses	Recettes
Moyens humains existants : 1 ETP Chargé d'opération bâtiment et énergie		
Plan d'investissement travaux bâtiments	Selon les projets	

### **Objectifs chiffrés d'ici 2030**

Objectif de 10 % atteint pour 2024 + continuer de faire baisser la consommation moyenne / m<sup>2</sup>/ an

### **Indicateurs**

- Consommation énergétique moyenne/m<sup>2</sup>/an

### **Calendrier prévisionnel**

Etape	2020-2024	% de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1								
2								
3								
4								

### **Précisions complémentaires**

2025-2030 : actualiser le PSE et la sensibilisation

2023 : Mise à disposition de deux vélos à la MDI

2024 : remplacement des mats d'éclairage du parking du Daviaud par des éclairages LED et installation d'une cloison de séparation entre le hall d'accueil et le couloir des bureaux. Installation d'une cloison de séparation des bureaux à Biotopia

## Axe III : Vivre et travailler sur un territoire innovant, économe et durable

### Objectif 5 : Réduire la consommation énergétique

#### Action n° 15 : Mettre en place un programme d'investissements liés à l'énergie pour les bâtiments communaux et intercommunaux

**Pôle référent** : Aménagement, environnement et ressources techniques

**Commission référente** : Bâtiments communautaires et collecte des déchets

**Référents internes** : Jérôme Chesné

**Impact Air Energie Climat** : Forte

#### Contexte

Le parc immobilier de la Communauté de Communes est composé de 12 bâtiments intercommunaux principaux (MISAP, MDI, CTI, Océabul, La Folie, La Ruche, Le Signal, deux Musées de France, la station d'épuration de Saint Jean de Monts, une aire d'accueil des gens du voyage...). La Ville de Saint Jean de Monts dispose de 83 bâtiments communaux. Le nombre total de bâtiments avec les autres communes s'élève autour de 150 bâtiments.

#### Actualisation du contexte

Fin 2023 la surface de ces bâtiments représente 11 440 m<sup>2</sup>. La consommation de fluides est de 1,4 millions de kWh/an (dont 0.75 millions de kWh/an pour le centre aquatique « Océabul »), soit une moyenne de 77 kWh/ m<sup>2</sup>/ an hors Océabul et 122 kWh / m<sup>2</sup> / an avec. Le bâtiment le plus consommateur étant le centre aquatique « Océabul ».

En 2025, la ville de Saint Jean de Monts recrute un Econome de flux pour réaliser des économies d'énergies sur les bâtiments communaux.

La loi sur les véhicules électriques impose l'interdiction de vente de véhicules thermiques à partir de 2035. Actuellement, la Communauté de Communes dispose d'un parc automobile constitué à 35 % de véhicules électriques.

#### Objectifs de l'action

- Etre exemplaire sur les bâtiments publics neufs ou rénovés
- Baisser les consommations d'énergie
- Respecter la réglementation (décret tertiaire,...)
- Maintenir le confort des usagers

#### Étapes de mise en œuvre

- 1) Connaître le patrimoine bâti :
  - Réaliser des audits énergétiques sur les bâtiments
  - Suivre les consommations énergétiques du patrimoine (GTB et thermomètre)
- 2) Mise en œuvre de la stratégie énergétique des bâtiments intercommunaux (validée en 2024) :
  - I. Constituer un programme pluriannuel d'investissement tenant compte :
    - des critères de performances énergétiques (se baser sur les consommations actuelles pour diminuer les consommations futures)
    - de la réglementation (décret tertiaire...)

- des coûts et des économies prévus
  - de la date de réalisation
  - des modes de contractualisation et de financement, y compris l'étude de dispositifs innovants comme le marché public de partenariat énergétique (contrat de performance énergétique)
  - des gains attendus en matière d'atténuation du changement climatique, d'adaptation au changement climatique, d'amélioration de la qualité de l'air intérieur et extérieur (s'assurer du maintien de la qualité de l'air intérieur lors des travaux de rénovation (ventilation performante, risque radon))
  - de l'utilisation de matériaux biosourcés (Réglementation Environnementale 2020) dans les travaux de rénovation (pour l'extension de la MDI)
- II. Mettre en place le programme pluriannuel d'investissement
- III. Définir des niveaux de performance pour la construction et la rénovation de bâtiments publics à chaque projets (RE2020, décret BACS...)
- IV. Mise en place de la gestion technique du bâtiment (GTB): suivi détaillé des consommations énergétiques, suivi des équipements techniques, supervision du bâtiment (action annuelle)
- V. Communiquer sur les éco-gestes et le partage des bonnes pratiques pour optimiser l'éclairage (Plan de Sobriété Energétique)
- VI. Lancement d'une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur pour les bâtiments communaux et intercommunaux du centre de Saint Jean de Monts.

### **Portage de l'action**

Structure porteuse	Partenaires / Financeurs	Programme / politique publique associée
CDC OMDM	Communes, SYDEV, Région	PILE, étude de faisabilité du réseau de chaleur de St Jean de Monts

### **Moyens et coûts estimés**

Budget	Dépenses	Recettes
Moyens humains existants : 1 ETP Chargé d'opération bâtiment et énergie  1 ETP Econome de flux (commune de Saint Jean de Monts)  Moyens humains potentiels : Recrutement d'un Econome de flux pour les autres communes		SYDEV, DSIL...
Coût variable en fonction des investissements		

### **Objectifs chiffrés d'ici 2030**

Déployer la GTB sur les sites principaux (75 % des bâtiments intercommunaux)  
 Déployer les EnR sur 50 % des sites principaux  
 Déployer l'éclairage LED sur 90 % des sites principaux  
 Déployer des équipements CVC performants sur 75 % des bâtiments  
 Cf objectifs de la stratégie énergétique

### **Indicateurs**

- Nombre de bâtiments équipés (GTB / CVC performant / LED / EnR)
- L'évolution de la consommation énergétique des bâtiments
- Taux de véhicules électriques internes et externes

### **Calendrier prévisionnel**

<b>Etape</b>	<b>2020-2024</b>	<b>% de réalisation</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>
1								
2								

### **Précisions complémentaires**

2020-2024 : 1 bâtiment équipé d'EnR / 4 bâtiments équipés de LED / 2 bâtiments équipés de GTB / 6 bâtiments équipés de CVC

2025-2030 : Equiper 4 bâtiments d'EnR / 11 bâtiments de LED / 8 bâtiments de le GTB / 8 bâtiments de CVC

2025 : GTB à la MISAP et au Daviaud + Rénovation de la Ruche et du Musée Charles Milcendeau

2026 : Rénovation d'Océabul

2027 : Extension de la MDI

## Axe III : Vivre et travailler sur un territoire innovant, économe et durable

### Objectif 5 : Réduire la consommation énergétique

#### Action n° 16 : Accompagner la rénovation énergétique pour tous les ménages

**Pôle référent** : Solidarité, scolaire, logement et démarches de proximité

**Commission référente** : Aménagement du territoire, habitat, urbanisme, mobilité

**Référents internes** : Aurélie Roux

**Impact Air Energie Climat** : Prioritaire

#### Contexte

Consommation énergétique du secteur résidentiel en 2021 : 443,72 GWh/an sur le territoire  
23 637 logements ont été recensés sur le territoire dont 9 171 résidences principales,  
13 662 résidences secondaires et 804 logements vacants.

Passoires énergétiques en 2019 :

10 991 ont une étiquette E, F ou G

1 395 habitations chauffées au fuel

#### Actualisation du contexte

En 2023, le dispositif MaPrimeRénov a été sollicité par 234 ménages, avec une moyenne de travaux de 11 348 euros et le dispositif MaPrimeRénov Sérénité, remplacé en 2024 par le parcours accompagné, a permis, lui, d'intervenir sur 20 logements avec une moyenne de 25 009 euros de travaux générés.

L'année précédente, le nombre de dossiers aidés par MaPrimeRénov était de 275 et le nombre de dossiers MaPrimeRénov sérénité était lui de 32 logements.

#### Objectifs de l'action

- Faciliter la rénovation du parc bâti ancien
- Assurer un gain énergétique par une réduction des factures pour les ménages et entreprises
- Rendre accessible à tous l'accompagnement à la rénovation
- Simplifier les démarches liées à l'habitat pour les particuliers en assurant une information de 1er niveau sur les questions énergétiques (énergie, rénovation...)
- Encourager les travaux de rénovation énergétique
- Lutter contre la précarité énergétique

#### Etapes de mise en œuvre

1. Conseiller techniquement les particuliers sur les projets de rénovation énergétique :

- Améliorer les logements pour les publics précaires via le financement de l'accompagnement des ménages dans leurs travaux et la sollicitation d'un maximum de subventions (ANAH / CD85 / Région)

- Massifier l'accompagnement technique auprès des habitants pour les projets de rénovation énergétique : information de 1er niveau puis permanences personnalisées comprenant des diagnostics avant et après travaux, des conseils techniques (faisabilité, propositions de scénarios), une aide à la recherche de financement (Anah, communauté de commune, crédits d'impôts, ma prime rénov, CEE...), suivi des devis...

2. Encourager financièrement les projets de rénovation ambitieux.

- accession à la propriété dans le parc ancien : Prime éco-pass de 1500€ + éventuelle prime CC de 1500€

- Etudier l'intérêt de bonus matériaux biosourcés, production d'énergie renouvelable,....

3. Communiquer sur les dispositifs existants et sensibiliser aux bonnes pratiques ainsi qu'aux enjeux de la rénovation énergétique : usage de matériaux biosourcés, qualité de l'air intérieur, risque radon, prise en compte de la biodiversité dans les opérations de rénovation (vigilance à la présence de gîtes à chiroptères au niveau des toitures lors de la rénovation des logements) etc.
4. Mettre en place de partenariats entre des experts énergie et des travailleurs sociaux pour faciliter et personnaliser le parcours d'accompagnement à la rénovation énergétique dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne (MaPrime Logement Décent)
5. Encourager financièrement la mise en conformité d'installations d'assainissement non collectif

### Portage de l'action

Structure porteuse	Partenaires / Financeurs	Programme / politique publique associée
CDC OMDM	ANAH, ANRU, Région, Conseil Départemental 85, DDTM, CAUE SyDEV, animateur de l'OPAH artisans et professionnels, CAPEB/FFB, Architecte des bâtiments de France établissements bancaires, Notaire, Agence immobilière	OPAH/PTRÉ

### Moyens et coûts estimés

Budget	Dépenses	Recettes
1 ETP Chargée de mission habitat	63 000 € / 15 à 18 mois	PREE (Région), SARE (Région), SyDEV, Département (OPAH), Programme européen LEADER

### Objectifs chiffrés d'ici 2030

Rénover 2004 maisons individuelles (BBC) d'ici 2030 soit 200/an  
 Rénover 508 appartements niveau BBC d'ici 2030 soit 50/an  
 Sensibiliser 6640 ménages à la sobriété énergétique d'ici 2030  
 Economiser 26 GWH en 2030

### Indicateurs

- Nombre de contacts, de RDV et d'audits.
- Nombre de demandes de subvention, recensement des étiquettes avant et après travaux.
- Nombre de dossiers d'aide en Fond propre.
- Projection des économies réalisables (selon trajectoire BBC du BE) et réalisées (par le projet retenu)

### Calendrier prévisionnel

Etape	2020-2024	% de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1								
2								
3								
4								
5								

### **Précisions complémentaires**

2020-2024 : Lancement d'un marché OPAH / PTREH

2025-2030 : Lancement du nouveau Pacte Territorial et Marché à renouveler avec un MAR en 2026 pour la mission de suivi et animation du Guichet Unique de l'Habitat

## Axe III : Vivre et travailler sur un territoire innovant, économe et durable

### Objectif 5 : Réduire la consommation énergétique

#### Action n° 17 : Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments des entreprises

**Pôle référent** : Développement économique

**Commission référente** : Développement économique, emploi, formation

**Référents internes** : Ludovic M'Bongué

**Impact Air Energie Climat** : Modéré

#### Objectifs de l'action

- Assurer un gain énergétique par une réduction des factures pour les entreprises
- Encourager les travaux de rénovation énergétique
- Améliorer la qualité de l'air
- Informer et sensibiliser les professionnels

#### Étapes de mise en œuvre

1. Identifier les entreprises énergivores pour mieux les accompagner : Application du décret tertiaire pour les bâtiments de plus de 1 000 m<sup>2</sup>
2. Sensibiliser : retours d'expérience, partage bonnes pratiques
3. Faciliter le passage à l'action des entreprises et étudier les possibilités d'accompagnement financiers et techniques
4. Accompagner le petit tertiaire (commerçants...) à la rénovation énergétique (GAL Nord-Ouest Vendée et financements SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) pour de la sensibilisation si mise en place d'une plateforme territoriale de la rénovation énergétique (cf pôle Habitat))

#### Portage de l'action

Structure porteuse	Partenaires / Financeurs	Programme / politique publique associée
CDC OMDM	CCI, ORACE, CMA, ADEME...	

#### Moyens et coûts estimés

Budget	Dépenses	Recettes
		Maitrise de l'énergie et production ENR : - TREMLIN (France Relance) - Programme européen LEADER (EUROPE) - Pays de la Loire Commerce-Artisanat (Région) - Production de chaleur renouvelable (ADEME-SYDEV)

### **Objectifs chiffrés d'ici 2030**

Rénover 55 000m<sup>2</sup> des bâtiments tertiaires au niveau basse consommation (BBC) soit 5GWh économisés  
Sensibiliser à la sobriété énergétique (hors chauffage) : 17GWh à économiser

### **Indicateurs**

- Nombre d'entreprises accompagnées (ex : objectif 10 à 20 entreprises accompagnées par an)
- MWh ou GWh économisés par an

### **Calendrier prévisionnel**

Etape	2020-2024	% de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1								
2								
3								
4								

### **Précisions complémentaires**

2020-2024 : Application du décret tertiaire et lancement d'un marché OPAH / PTRE

## Axe III : Vivre et travailler sur un territoire innovant, économe et durable

### Objectif 5 : Réduire la consommation énergétique

#### Action n° 18 : Coopérer avec les acteurs professionnels du bâtiment et de l'immobilier

**Pôle référent** : Développement économique

**Commission référente** : Développement économique, emploi, formation

**Référents internes** : Ludovic M'Bongué

**Impact Air Energie Climat** : Modéré

#### Contexte

Sur le territoire il y a 259 structures dans le secteur de la construction dont 36 artisans et entreprises labellisés « Reconnu Garant pour l'Environnement » (RGE).

Les prescripteurs (maitrise d'œuvre, architectes) et artisans manquent de compétence sur les matériaux biosourcés qui génèrent environ 30% de surcoût liée en majeure partie à la conception.

#### Objectifs de l'action

- Permettre aux artisans locaux de répondre à la demande croissante de travaux de rénovation énergétique
- Développer la main d'œuvre locale
- Identifier les filières de matériaux biosourcés (laine de bois, chanvre, laine de roche)
- Prise en compte du confort thermique d'été : qualité hygrothermique des matériaux
- Accroître la réutilisation des matériaux

#### Étapes de mise en œuvre

1. Inciter la labellisation RGE : Sensibiliser et accompagner les artisans à de nouveaux principes constructifs des bâtiments permettant d'améliorer la performance énergétique de l'habitat.
2. Informer et inciter les acteurs professionnels du bâtiment ou du BTP (promoteurs, investisseurs, artisans, bureau d'études, administrateurs de biens, notaires, agents immobiliers...) à intégrer les enjeux climat-air-énergie à leurs activités.  
Inclure la formation sur la qualité de l'air intérieur, la ventilation, le risque radon, la gestion des déchets de chantiers et les chantiers à faibles nuisances.  
Diffuser les bonnes pratiques en matière de prise en compte de la biodiversité dans les opérations de rénovation.  
Informez également sur l'usage de matériaux biosourcés.
3. Partager des bonnes pratiques et formations : appui possible sur la plateforme territoriale de la rénovation énergétique ou des conventions volontaires avec des partenaires spécialisés dans le domaine (CCI, CAPEB...).
4. Organiser des réunions de sensibilisations envers les artisans RGE (conseil autour des Certificats d'Economie d'Énergie...) et réunions d'animations à prévoir en collaboration entre le service habitat et l'association ELISE de l'ordre de 2h sur 2025 à destination des professionnels du bâtiment et 2h à destination des professionnels de l'immobilier.

### **Portage de l'action**

Structure porteuse	Partenaires / Financeurs	Programme / politique publique associée
CDC OMDM	CMA, CAPEB, FFB, Novabuild, ADEME, Biofib, CAVAC, FNTP, CCI,	

### **Moyens et coûts estimés**

Budget	Dépenses	Recettes
Moyens humains :		
Convention ou prestation		

### **Objectifs chiffrés d'ici 2030**

130 habitations en produits bois (matériaux de substitution) soit 13/an

### **Indicateurs**

- Nombre de structures RGE
- Nombre d'habitations intégrant des matériaux biosourcés
- Nombre de réunions d'animation et nombre de participants

### **Calendrier prévisionnel**

Etape	2020-2024	% de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1								
2								
3								
4								

## Axe III : Vivre et travailler sur un territoire innovant, économe et durable

### Objectif 5 : Réduire la consommation énergétique

#### Action n° 19 : Initier un projet expérimental sur l'habitat de demain

**Pôle référent** : Solidarité, scolaire, logement et démarches de proximité

**Commission référente** : Aménagement du territoire, habitat, urbanisme, mobilité

**Référents internes** : Jean-Guy Robin / Aurélie Roux

**Impact Air Energie Climat** : Faible

#### Contexte

Le Daviaud conserve un ensemble unique de bâtiments représentatifs de l'architecture maraîchine.

Les élus souhaitent valoriser ce patrimoine architectural en terre et en faire un élément structurant du territoire, avec la participation de la population.

Le patrimoine rural conservé par la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts depuis 40 ans a fait de la collectivité un lieu de conservation, de mise en œuvre et de recherche sur les techniques de construction en terre.

Plus de 100 maisons bourrines sont présentes encore actuellement sur l'intercommunalité.

#### Objectifs de l'action

- Sensibiliser les étudiants et architectes aux enjeux de demain (changement climatique, utilisation de matériaux biosourcés)
- Développer de nouvelles pratiques et usages des bâtiments
- Développer des partenariats avec des architectes ou écoles d'architectures
- Qualifier des personnes à la mise en œuvre de techniques de construction en terre crue
- Restaurer le patrimoine architectural en terre avec des matériaux issus du marais : bri/sable/végétaux hygrophiles
- Sensibiliser les publics, les médiateurs, les agents de l'intercommunalité à la richesse et aux potentialités de ces techniques et aux matériaux en terre
- Innover en travaillant au déploiement de projets de construction intégrant la terre sur le territoire (« matériauthèques »).

#### Étapes de mise en œuvre

1. Mettre en place des partenariats avec des architectes ou écoles d'architectures pour des territoires d'expérimentation volontaires : Commune La Barre de Monts / Notre Dame de Monts.  
La Communauté de Communes associée à Noria et compagnie (structure spécialisée dans la formation en architecture en terre) lance à partir de 2022 une formation qualifiante sur le site du Daviaud.  
- Programmer 3 cycles de formations 2022-2023/2023-2024/2025. Pour chaque session : 11 candidats retenus à la formation  
-15 formateurs spécialisés et reconnus pour leur expertise sur le site expérimental du Daviaud  
- 600 heures de formation / 800 heures en entreprise
2. Expérimenter de nouvelles formes d'habitat de demain tenant compte des enjeux du territoire (limiter l'artificialisation des sols, encourager l'habitat intergénérationnel, réduire la vulnérabilité aux risques littoraux, et à l'évolution du climat (hausse des températures et confort thermique notamment).

Eviter la création de nouveaux logements et donc la consommation d'espace. Privilégier la réhabilitation des logements vacants

3. Communiquer et valoriser les projets : retours d'expérience, visites...

### **Portage de l'action**

Structure porteuse	Partenaires / Financeurs	Programme / politique publique associée
CDC OMDM	Région des Pays de la Loire, Union Européenne (FSE) PDIE Programme Départemental pour l'Insertion et l'Emploi; Pôle Emploi; Fédération Eco-construire, Chambre des Métiers de la Vendée, Ecole d'architecture de Nantes, Fédération Française du Bâtiments, Craterre, Aster, Projet National Terre, Maison Paysanne de France, Université Gustave Eiffel, CAPEB de la Vendée, CAUE de Vendée...	

### **Moyens et coûts estimés**

Budget	Dépenses	Recettes
1/4 ETP ingénierie de projet et suivi de chantier	80 000 € / an	
Formation NORIA		

### **Indicateurs**

- Nombre de personnes formées

### **Calendrier prévisionnel**

Etape	2020-2024	% de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1								
2								
3								

### **Précisions complémentaires**

2020-2024 : Deux premiers cycles de formation

2025 : 3<sup>ème</sup> cycle de formation courte

2026-2030 : à déterminer (reconduction ou non)

## Axe III : Vivre et travailler sur un territoire innovant, économe et durable

### Objectif 6 : Développer la production d'énergies renouvelables

#### Action n° 20 : Sensibiliser et conseiller les particuliers et professionnels pour valoriser le potentiel solaire

**Pôle référent** : Aménagement, environnement et ressources techniques

**Commission référente** : Biodiversité, ressources, énergie, milieux naturels et gestion des risques littoraux

**Référent interne** : Frédéric Bouchet

**Impact Air Energie Climat** : Prioritaire

#### Contexte

Actuellement territoire autonome à hauteur de 1% en électricité solaire photovoltaïque et 26% en chaleur (bois énergie, pompes à chaleur aérothermiques), soit une autonomie de 13% en énergie renouvelable.

Le potentiel total de production d'énergie renouvelable sur l'ensemble du territoire s'élève à 202 GWh en 2017 (dont 35 GWh produits localement en 2017) / 73% du potentiel EnR = solaire PV, thermique...

La Société par Actions Simplifiées Océan Marais de Monts énergies a été créée en 2025 et porte un premier projet de 1 500 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques sur le toit du complexe sportif de Soullans.

#### Objectifs de l'action

- Promouvoir et utiliser le cadastre solaire développé par le SYDEV (SIG)
- Favoriser la réalisation d'installations solaires par les particuliers sur leurs logements

#### Etapas de mise en œuvre

1. Diagnostiquer le potentiel solaire (cadastre solaire)
2. Communiquer :
  - Sensibiliser et promouvoir l'énergie solaire : communication, conseils, visites de sites, portes ouvertes, soirée d'animation de proximité + éventuellement conférences sur le démarchage photovoltaïque et sur l'autoconsommation...
  - Expérimenter auprès des professionnels et en particulier sur les acteurs du tourisme « Engagés pour une destination durable » : envoi d'un formulaire, réunion d'information, partage d'expérience, expérimentation au sein du groupe, puis communication et élargissement de la démarche aux autres professionnels du tourisme.
3. Accompagnement : transmettre une information de 1er niveau aux ménages dans le cadre du guichet unique de l'habitat et proposer des conseils personnalisés dans le cadre des permanences assurées par ELISE
4. Porter de nouveaux projets grâce à la SAS
5. Evaluer et coordonner le programme  
Expérimentations ou projets pilotes :
  - Projet d'autoconsommation collective pilote sur le territoire
  - Etudier l'autoconsommation photovoltaïque sur les mobil-home

## Portage de l'action

Structure porteuse	Partenaires / Financeurs	Programme / politique publique associée
SYDEV / SAS		

## Moyens et coûts estimés

Budget	Dépenses	Recettes
animation + à définir si cadastre solaire avec site internet	10 000 €/an	Pour les collectivités et entreprises : AAP Sydev concernant la production de chaleur (uniquement pour le solaire thermique) : 60% de financements

## Retour d'expérience ou initiative locale

<https://oleron.insunwetrust.solar/>

<https://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/je-produis-mon-energie>

Etude d'opportunité sur l'animation d'un cadastre solaire ELISE (format papier)

## Objectifs chiffrés d'ici 2030

Mobiliser le potentiel solaire sur les toitures des particuliers :

- Photovoltaïque : 18,12 Gwh soit 90 600m<sup>2</sup>
- Solaire thermique : 473 logements individuels et 45 logements collectifs soit environ 1,5 GWH

## Indicateurs

- Nombre de particuliers sensibilisés
- Nombre de rendez-vous de conseil individualisés approfondis
- Nombre d'installations solaires mises en œuvre (taux de passage à l'acte)
- Surface de solaire thermique et surface de photovoltaïque
- Puissance électrique raccordée et/ou en autoconsommation

## Calendrier prévisionnel

Etape	2020-2024	% de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1								
2								
3								
4								
5								

## Précisions complémentaires

2020-2024 : Sensibilisation du grand public et expérimentation auprès des professionnels « Engagés pour une destination durable ». Elargissement de la démarche aux autres professionnels du tourisme.

## Axe III : Vivre et travailler sur un territoire innovant, économe et durable

### Objectif 6 : Développer la production d'énergies renouvelables

#### Action n° 21 : Créer et développer une SAS locale pour impulser des projets d'énergies

**Pôle référent** : Aménagement, environnement et ressources techniques

**Commission référente** : Biodiversité, ressources, énergie, milieux naturels et gestion des risques littoraux

**Référent interne** : Frédéric Bouchet

**Impact Air Energie Climat** : Prioritaire

#### Contexte

Actuellement territoire autonome à hauteur de 1% en électricité solaire photovoltaïque et 26% en chaleur (bois énergie, pompes à chaleur aérothermiques), soit une autonomie de 13% en énergie renouvelable.

Le potentiel total de production d'énergie renouvelable sur l'ensemble du territoire s'élève à 202 GWh en 2017 (dont 35 GWh produits localement en 2017) / 73% du potentiel EnR = solaire PV, thermique...

#### Actualisation du contexte

Le cadre réglementaire (loi Energie et Climat de 2019, loi Climat et Résilience de 2021 et la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables de 2023) est favorable au développement de projets photovoltaïques sur les bâtiments et parcs de stationnement. Il impose par exemple aux bâtiments neufs de plus de 500 m<sup>2</sup> d'avoir un taux de couverture solaire de 50% à échéance 2025. Les parcs de stationnement neufs de plus de 500 m<sup>2</sup> ont l'obligation d'avoir un taux de solarisation de 50% à échéance 2025 et les parcs de stationnement existants de plus de 10 000 m<sup>2</sup> à échéance 2026.

#### Objectifs de l'action

- Impliquer les acteurs locaux dans la consommation et la production d'énergie
- Produire une énergie locale et utiliser le potentiel existant
- Valoriser le potentiel solaire du territoire (solaire thermique, photovoltaïque, ombrières...)
- Décarboner les énergies

#### Etapas de mise en œuvre

1. Faciliter le développement, la réalisation et l'exploitation des projets de production EnR suivants :
  - centrales solaires sur bâtiments publics de puissance supérieure à 30 kWc ;
  - ombrières solaires photovoltaïques sur domaine public supérieurs à 100 kWc ;
  - centrales solaires au sol sur d'anciens centres d'enfouissement techniques (CET), propriété de la communauté de communes ou de ses communes adhérentes
2. Repérer les projets / toitures propices (prendre en compte les contraintes patrimoniales)
3. Faciliter la mise à disposition des espaces fonciers et l'acceptabilité des projets en s'assurant de ne pas artificialiser de nouvelles zones. Anticiper une filière de valorisation des panneaux en fin de vie
4. Réaliser des études de projet (faisabilité, finances, aides, lieux, partenaires)
  - Exemple : boulodrome de La Barre de Monts
5. Aider à la réalisation de montage de projets et au pilotage des actions.

### **Portage de l'action**

Structure porteuse	Partenaires / Financeurs	Programme / politique publique associée
CDC OMDM / Vendée Energie / SYDEV	Etat, Europe, Département, Régions, Collectivités	

### **Moyens et coûts estimés**

Budget	Dépenses	Recettes
Gestion administrative et financière de la SAS, y compris les démarches de création de celle-ci; + contrats de développement de projet. Centrales sur bâti et ombrières solaires < à 500 kWc	Selon les projets	Vendée Energie

### **Retour d'expérience ou initiative locale**

Convention avec Vendée Energie

### **Objectifs chiffrés d'ici 2030**

Produire de l'énergie sur les grandes toitures (tertiaire, agricole, industries...) afin d'atteindre 7,8 GWh (environ 37 000m<sup>2</sup>) et au sol ou en ombrières pour produire 3GWh.

### **Indicateurs**

- Nombre de projets
- m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques
- kWh produits

### **Calendrier prévisionnel**

Etape	2020-2024	% de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1								
2								
3								
4								
5								

### **Précisions complémentaires**

Signature de la convention en mai 2025

## Axe III : Vivre et travailler sur un territoire innovant, économe et durable

### Objectif 6 : Développer la production d'énergies renouvelables

#### Action n° 22 : Développer des projets de production d'énergies renouvelables collectifs

**Pôle référent** : Aménagement, environnement et ressources techniques

**Commission référente** : Biodiversité, ressources, énergie, milieux naturels et gestion des risques littoraux

**Référent interne** : Frédéric Bouchet

**Impact Air Energie Climat** : Modérée

#### Contexte

Actuellement territoire autonome à hauteur de 1% en électricité solaire photovoltaïque et 26% en chaleur (bois énergie, pompes à chaleur aérothermiques), soit une autonomie de 13% en énergie renouvelable.

Le potentiel total de production d'énergie renouvelable sur l'ensemble du territoire s'élève à 202 GWh en 2017 (dont 35 GWh produits localement en 2017) / 73% du potentiel EnR = solaire PV, thermique...

#### Actualisation du contexte

En 2025 il n'y a pas de projet collectif connu ni d'association visant à développer ces projets sur le territoire de la Communauté de Communes.

#### Objectifs de l'action

- Augmenter la production locale d'énergie renouvelable du territoire
- Impliquer les habitants et autres acteurs locaux (collectivités, entreprises, etc.) dans la maîtrise, le développement et le financement de projets de production d'énergie renouvelable
- Mobiliser l'épargne locale dans le financement de la transition énergétique grâce à des projets locaux de production d'énergie renouvelable sources d'emplois non délocalisables (ancrage et gouvernance locale).

#### Étapes de mise en œuvre

1. **Mobilisation** : Communiquer et impliquer les forces vives du territoire :  
Ciné-débats, conférences, ateliers, témoignages, visites de projets EnR locaux, identification de ressources locales, témoignages de porteurs de projets EnR citoyens, accompagner la structuration du « noyau dur », mise en contact des différentes personnes volontaires, partage des valeurs communes et définitions des orientations stratégiques, appropriation des enjeux du montage d'un projet citoyen, amorçage d'une dynamique de gestion de projet.
2. **Notes d'opportunités** : Évaluer les opportunités de projets d'énergies renouvelables et identifier les plus-values de l'engagement citoyen sur ces projets :  
A partir des données des partenaires, étude de faisabilité de projets en cours de réflexion sur le territoire..., qualifier le potentiel du territoire en matière de développement des énergies renouvelables mobilisable par le collectif.  
Constitution de groupes de travail thématiques pour approfondir les idées et pistes de projets, analyser les opportunités de projets en cours avec l'approche d'une gouvernance locale et rédaction de notes d'opportunité.  
Mise en synergie de la dynamique citoyenne et de la stratégie territoriale.  
Prendre en compte les contraintes patrimoniales.  
Anticiper une filière de valorisation des panneaux en fin de vie.  
Favoriser les panneaux sur foncier déjà existant ou surface dégradées inutilisables pour d'autres usages.

3. **Incubation : Accompagner l'émergence du (des) projet(s):** dimensionnement du projet, formations techniques, analyse et construction de partenariat, montée en compétence sur le co-développement, choix techniques, économiques et juridiques, stratégie d'animation territoriale pour mobiliser les habitants avec la collectivité, bagages argumentaires techniques, économique et sociétal pour promouvoir les projets dans l'espace public, mobilisation financière des citoyens et des partenaires publics, mise en lien avec les formations et outils proposés par le réseau RECIT.

### Portage de l'action

Structure porteuse	Partenaires / Financeurs	Programme / politique publique associée
RECIT Pays de la Loire, ELISE	SYDEV, Région, ADEME, Vendée Energie	

### Moyens et coûts estimés

Budget	Dépenses	Recettes
Accompagnement à l'animation 2 ans Prestations	A définir selon les projets	50% de prise en charge de l'animation par le SYDEV + subvention ADEME possible pour atteindre 70% d'aides. subventions éventuelles pour la mise en œuvre d'un projet.

### Retour d'expérience ou initiative locale

Projet de parc éolien citoyen de Bournezeau (en développement ; 6 éoliennes envisagées ; 2.35Mw/éolienne)

Parc éolien citoyen de La Limouzinière (en exploitation : projet éolien de 6 150 kW ; coût du projet 9 500k€ ; dont 1 484k € financé par Energie Partagée)

CC Pays de Mortagne : centrale photovoltaïque de 36 Kwc sur le bâtiment technique de la CdC ; Projet : 43k€ HT / Part citoyens : 13 k€)

CC Pays de Pouzauges : 2 groupes de travail identifiés (éolien et photovoltaïque))

Association Sol'aire Côte de Lumière (Les Sables d'Olonne).

### Indicateurs

- Nombre de citoyens mobilisés
- Nombre de projets envisagés

### Calendrier prévisionnel

Etape	2020-2024	% de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1								
2								
3								

## Axe III : Vivre et travailler sur un territoire innovant, économe et durable

### Objectif 7 : Inciter à des pratiques socio-économiques et agricoles vertueuses

#### Action n° 23 : Initier une démarche d'économie circulaire

**Service référent** : Développement économique

**Commission référente** : Développement économique, emploi, formation

**Référent interne** : Ludovic M'Bongué

**Impact Air Energie Climat** : Prioritaire

#### Contexte

Une éco-cyclerie « Recyc'la Vie » active à Soullans avec le projet « Re'vie Bois » et le projet de Pôle Territorial de Coopération Economique avec la création d'une matériauthèque.

#### Actualisation du contexte

L'éco-cyclerie obtient des fonds de la Région Pays de la Loire pour initier des démarches de coopération entre les territoires et les acteurs du Nord Ouest Vendée (4 EPCI concernés).

#### Objectifs de l'action

- Encourager le réemploi et la réutilisation de matériaux en circuit court
- Constituer un écosystème local et développer les synergies entre entreprises
- Accroître les aspects du développement durable (Economique, Social, Ecologique)

#### Etapes de mise en œuvre

1. **Connaitre le territoire :**
  - Diagnostic des déchets professionnels par ZAE
  - Analyse de l'offre locale de biens et de services et de la demande (productions manquantes / filières économiques de développement / services mutualisables / impacts sur l'environnement)
  - Identifier les synergies possibles entre entreprises / activités en s'appuyant sur les comités de sites
  - Elaboration d'une stratégie économie circulaire.
2. **Déployer la stratégie d'économie circulaire sur le territoire :**
  - Sensibiliser, mobiliser, former autour de l'économie circulaire (point de départ : gestion des déchets professionnels). Actions de mutualisations inter-entreprises.
  - Accompagnement TPE & PME : Analyse de diagnostic déchets, matières premières, eau, énergie / programme d'action / suivi et évaluation
  - Diagnostic éco flux des entreprises
  - Accompagner en priorité les entreprises de la transformation plus énergivores et productrices de déchets. Favoriser les entreprises qui engagent une démarche de développement durable.
3. **Constituer un Pôle Territorial de Coopération Economique du Nord-Ouest Vendée :**
  - S'organiser avec les partenaires et territoires voisins (4 EPCI)
  - Initier avec un pilotage du projet Re'vie Bois
  - Adapter et généraliser les pratiques avec d'autres matériaux.

### Portage de l'action

Structure porteuse	Partenaires / Financeurs	Programme / politique publique associée
CDC OMDM	ADECC (Association pour le développement de l'économie circulaire et collaborative), Ecocyclerie « Recy'la Vie », PTCE NOV (4 EPCI), SPL, Réseau Palme, Ty Waste, ADEME, CCI, CMA, Région, FFB (Fédération Française du Bâtiment), CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) ...	PTCE Nord-Ouest Vendée (Pôle Territorial de Coopération économique)

### Moyens et coûts estimés

Budget	Dépenses	Recettes
1 ETP Chargée de prospection, développement économique et des filières	25 000 € / ZAE	Fonds Economie circulaire ADEME ; Appels à projet de l'ADEME

### Retour d'expérience ou initiative locale

Pays de Mortagne, Sens du bois Pouzauges, Ecocyclerie des Mauges Communauté, Cyclab.

### Indicateurs

- Nombre d'entreprises sensibilisées
- Nombre d'entreprises participantes aux actions
- Nombre d'usagers de l'éco-cyclerie
- Evolution estimée du tonnage des déchets professionnels

### Calendrier prévisionnel

Etape	2020-2024	% de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1								
2								
3								

### Précisions complémentaires

2021-2022 : Visite de la matériauthèque de Mortagne

2023-2024 : Constitution de la stratégie Développement économique et recherche de partenaires

2025-2030 : Définition d'une stratégie ECI du territoire. Diagnostics des déchets des professionnels. Participation à Synergie Challenge. Déroulé opérationnel de la stratégie ECI.

## Axe III : Vivre et travailler sur un territoire innovant, économe et durable

### Objectif 7 : Inciter à des pratiques socio-économiques et agricoles vertueuses

#### Action n° 24 : Développer une destination touristique éco-responsable

**Service référent** : Tourisme

**Commission référente** : Biodiversité, ressources, énergie, milieux naturels et gestion des risques littoraux

**Référent interne** : Céline Rondier

**Impact Air Energie Climat** : Prioritaire

#### Contexte

La Société Publique Locale (SPL) Océan Marais de Monts Tourisme a été créée en 2017. Elle est engagée dans une démarche d'économie sociale et solidaire ainsi que dans une politique RSE.

Le territoire compte environ 110 acteurs du tourisme et l'Office de tourisme intercommunal (OTI) collabore avec 430 partenaires sur le territoire et ailleurs. Des audits ont été réalisés en 2024 auprès des partenaires de l'OTI pour recenser les initiatives déjà existantes (label clef verte, label tourisme handicap, label accueil vélo, véhicules électriques...).

Une vingtaine d'acteurs (campings, restaurants, base nautique...) sont labellisés « Engagés pour une Destination Durable ».

#### Objectifs de l'action

- Améliorer l'image du territoire
- Définir une gouvernance entre les acteurs du tourisme
- Vivre des vacances plus responsables dans un environnement préservé
- Valoriser les espaces sensibles

#### Étapes de mise en œuvre

**Promouvoir le label « Engagés pour une destination durable » auprès des acteurs du tourisme :**

1. Faciliter le développement d'un tourisme durable (hébergeurs, restaurateurs etc) : aide à l'accompagnement de porteurs de projets, mise en réseau, information sur le label « Engagés pour une destination durable »
2. Inciter les acteurs de l'hébergement, des loisirs et de la restauration à s'engager dans une démarche écoresponsable :
  - Référencer des initiatives : broyage des déchets, absence d'insecticides, promesse zéro phyto, potager collaboratif ou jardin solidaire, espèces végétales variées et locales, acquisition de véhicules électriques, gestion des déchets, politique d'achat éthique...
  - Accompagnement, échanges et partage d'expérience : environ 2 réunions par an
  - Communication et valorisation des actions
  - Etendre la démarche aux sites de visites et de loisirs (Ex : Le Daviaud, Biotopia...)
  - Développer les filières concernées (restauration/loisirs/commerces...) afin de garantir un parcours client complet (aujourd'hui, une majorité de pros labellisés sont des hébergeurs)

3. Aller vers un tourisme durable accessible à tous : label Tourisme et Handicap garantissant un accueil efficace et adapté aux besoins des personnes en situation de handicap.
4. Engager les collectivités locales dans la démarche :
  - Réfléchir autour d'une charte d'engagement partagée avec les communes
  - Valoriser les initiatives communales : actions relatives à l'entretien des plages (nettoyage raisonné des plages, traitement différencié et préservation des lisses de mer sur certaines plages) ; communes labellisées Villages fleuris (La Barre de Monts : 1 fleur ; Soullans : 2 fleurs ; Notre Dame de Monts et Saint Jean de Monts : 4 fleurs ; Le Perrier : Station verte) ; Villes et villages étoilées (action en lien avec la pollution lumineuse dans le programme Territoire Engagé pour la Nature) ; schémas d'accueil en forêt, observatoire du littoral...

### **Portage de l'action**

Structure porteuse	Partenaires / Financeurs	Programme / politique publique associée
SPL Océan Marais de Monts Tourisme	Acteurs du tourisme, Fédération vendéenne de l'hôtellerie de plein air	Label « Engagés pour une destination durable »

### **Moyens et coûts estimés**

Budget	Dépenses	Recettes
0,1 ETP (SPL)	2 000 €/an	

### **Retour d'expériences**

Programmes d'actions des professionnels engagés ; Tableau de suivi des actions

### **Indicateurs**

- Nombre de professionnels « engagés pour une destination durable »
- Empreinte carbone liée au tourisme,
- Enquêtes de satisfaction
- Consommation d'eau, d'électricité et quantité de déchets ramenée à la fréquentation touristique

### **Calendrier prévisionnel**

Etape	2020-2024	% de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1								
2								
3								
4								

### **Précisions complémentaires**

2022-2024 : Démarche NUDGE / Intégration dans la démarche départementale Valise verte

2025-2026 : Elargissement du groupe d'acteurs engagés dans la démarche

## Axe III : Vivre et travailler sur un territoire innovant, économe et durable

### Objectif 7 : Inciter à des pratiques socio-économiques et agricoles vertueuses

#### Action n° 25 : Promouvoir un développement de l'économie sociale et solidaire et des démarches RSE et RSO

**Service référent** : Développement économique

**Commission référente** : Développement économique, emploi, formation

**Référent interne** : Ludovic M'Bongué

**Impact Air Energie Climat** : Modéré

#### Contexte

La Responsabilité Sociétale des Entreprises désigne la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable. La Responsabilité Sociétale des Organisations comprend la RSE.

2598 structures sur le territoire OMDM.

293 établissements dont les activités relèvent de l'ESS.

Une entreprise GMS (Super U).

Des entreprises agro-alimentaires industrielles (La Mie Câline, GASTROMER...)

Une vingtaine d'acteurs intégrés dans la démarche Engagé pour une Destination Durable

#### Objectifs de l'action

- Sensibiliser, mobiliser et structurer le volet RSE
- Créer des initiatives ESS
- Transformer les démarches de développement durable en levier d'attractivité de la destination

#### Étapes de mise en œuvre

1. **Sensibiliser les entreprises à la RSE** avec FACE Vendée (Fondation Agir Contre l'Exclusion).
2. **Initier des actions ESS, coordonner les projets ESS** (ex : Forum ESS, création d'une CIGALES (Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire), rencontre des acteurs culturels de l'ESS...).
3. **Engager la Communauté de Communes OMDM et la SPL Océan Marais de Monts Tourisme dans une démarche RSO** avec FACE Vendée (volet RSE) et l'ARACT (Action Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) (volet Qualité de Vie au Travail).
4. **Créer et animer un club RSE** : rassembler les acteurs engagés dans une démarche RSE autour de projets communs.

### Portage de l'action

Structure porteuse	Partenaires / Financeurs	Programme / politique publique associée
CDC OMDM	Pôle ESS Vendée (dont la CCOMDM est adhérente), CEAS, FACE Vendée, ARACT (Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail), Entreprises, associations, collectivités, région	

### Moyens et coûts estimés

Budget	Dépenses	Recettes
Interne	40 000 €/an	

### Indicateurs

- Nombre d'initiatives ESS développées sur le territoire de la Communauté de Communes OMDM
- Nombre d'entreprises engagées dans la RSE
- Déploiement d'un plan RSO pour la Communauté de Communes OMDM et la SPL

### Calendrier prévisionnel

Etape	2020-2024	% de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1								
2								
3								
4								

### Précisions complémentaires

2021-2022 : Développement d'initiatives ESS et relais : Forum ESS Vendée organisé à St Jean de Monts.

2023-2024 : Développement d'initiatives ESS et relais : rencontre des acteurs culturels de l'ESS.

2025-2030 : Développement d'initiatives ESS : implantation d'une Cigale / Déploiement RSO CCOMDM et SPL / Actions RSE des entreprises, structuration club RSE

## Axe III : Vivre et travailler sur un territoire innovant, économe et durable

### Objectif 7 : Inciter à des pratiques socio-économiques et agricoles vertueuses

#### Action n° 26 : Développer les circuits courts et l'alimentation locale

**Service référent** : Développement économique

**Commission référente** : Développement économique, emploi, formation

**Référente interne** : Ludovic M'Bongué

**Impact Air Energie Climat** : Forte

#### Contexte

155 agriculteurs (ostréiculteurs, éleveurs, apiculteurs, maraîchers...) sur le territoire.

Développement des circuits courts (L'association Court-circuit, l'AMAP à la MFR de St Jean de Monts, l'association Gens du Bocage et du Marais, ...), de nombreux producteurs répertoriés par le Syndicat Vendée des Iles en 2014.

Le territoire est majoritairement composé de prairies humides où l'activité dominante est l'élevage de bovins. On trouve aussi des surfaces de cultures dans le marais doux et les polders. Le marais salé accueille des activités salicoles et aquacoles. Les exploitants ont la possibilité de s'engager dans des Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) qui encouragent des pratiques extensives en lien avec les enjeux de conservation du patrimoine naturel local.

#### Objectifs de l'action

- Maintenir, accompagner et développer une activité agricole viable
- Développer la résilience alimentaire locale (Capacité à assurer la sécurité alimentaire malgré les crises)
- Réduire le nombre d'intermédiaires pour consommer plus local
- Rapprocher le consommateur du producteur
- Améliorer l'alimentation et la santé des citoyens

#### Étapes de mise en œuvre

1. **Favoriser l'implantation et/ou le développement d'entreprises contribuant au développement des circuits courts** (points de vente spécialisés, marchés, création de points de vente directe, favoriser les circuits courts entre agriculteurs pour développer par exemple un marché local de légumineuses pour les éleveurs, etc...).
2. **Communiquer sur les circuits courts et la vente directe** : annuaire des producteurs locaux ;
  - Angle tourisme / lieux de vie : « espace vitrine » : promotion des produits locaux / mise à disposition d'un local pour la vente-directe, valoriser les AMAP existantes ;
  - Créer du lien entre les producteurs et les consommateurs/touristes : marchés de producteurs dans les campings, épicerie, visites de fermes, rencontres avec des producteurs ;
  - Promouvoir les spécialités locales et les produits du terroir
3. **Mettre en place un Plan Alimentaire Territorial** afin de relocaliser l'agriculture et l'alimentation :
  - Réaliser un diagnostic de l'alimentation ;
  - Structurer les filières du territoire ;

- Aider les communes à s’approvisionner davantage en produits locaux en s'appuyant notamment sur la commande publique (restauration collective publique, événementiel) ;
- Sensibiliser les consommateurs (alimentation moins carnée, respect de la saisonnalité, lutte contre le gaspillage alimentaire...)

### **Portage de l’action**

Structure porteuse	Partenaires / Financeurs	Programme / politique publique associée
CDC OMDM	Gens du Bocage et du Marais GBMA, agriculteurs, Paysans de Nature, Ligue de Protection des Oiseaux LPO, Collectif Courts Circuits, Abattoir de proximité AALVIE, Restaurateurs, restaurations collectives, consommateurs, collectivités, SPL, territoires voisins... Distributeurs, transformateurs agroalimentaires, Réseau National des Projets Alimentaires Territoriaux PAT Chambre d’Agriculture, ADEME, Région GAB 85 (groupement des agriculteurs Bio), Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf.	Projet Alimentaire Territorial

### **Moyens et coûts estimés**

Budget	Dépenses	Recettes
2 ou 3 ETP Agriculture	PAT : 30 à 60 k€/an pour l’EPCI	AAP Programme National pour l’Alimentation Soutien au déploiement des projets alimentaires territoriaux

### **Retour d’expériences ou initiatives locales**

Exemples PAT : Pays de Saint Gilles, Les Sables d’Olonne, Pays de Pouzauges, Vendée Grand Littoral, Ile d’Yeu, projet de résilience alimentaire de l’Agglomération d’Angoulême...  
Réseau National des PAT ; Outil Parcel ; AALVIE ; Constitution d’une micro-filière « Maraîchine et biodiversité » de la LPO.

### **Indicateurs**

- Taux de consommation de produits locaux dans la restauration collective
- Evolution du nombre de consommateurs en circuit court

### **Calendrier prévisionnel**

Etape	2020-2024	% de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1								
2								
4								

### **Précisions complémentaires**

2025-2030 : Recensement, communication + Montée en compétence technique et politique  
Réalisation d’un diagnostic agricole et de l’alimentation sur le territoire et mise en place d’un PAT

## Axe III : Vivre et travailler sur un territoire innovant, économe et durable

### Objectif 7 : Inciter à des pratiques socio-économiques et agricoles vertueuses

#### Action n° 27 : Faciliter l'installation de producteurs locaux

**Service référent** : Développement économique

**Commission référente** : Développement économique, emploi, formation

**Référente interne** : Ludovic M'Bongué

**Impact Air Energie Climat** : Forte

#### Contexte

La SAU du territoire est de 44,9% du territoire. Entre 2000 et 2010 elle a réduit de 3,5%.

13 exploitations sur 128 sont engagées en agriculture biologique en 2010 soit 722 ha en bio sur 8288 ha de surfaces agricoles en 2010 (environ 9 %).

Le secteur représente 4% des emplois sur le territoire en 2015 et peu de salariés.

Nombreuses grandes exploitations (surface supérieure à 100 ha), représentent plus de 50% de la SAU.

Dans les marais : réalisation de fauches, d'élevage extensif de bovins et de la culture fourragère, dans le cadre de mesures agro-environnementales subventionnées.

Dans le bocage réalisation d'élevage porcin, du maraîchage et des cultures de céréales.

Pas d'ouvrages d'irrigation (« bassines ») dans le nord-ouest vendéen mais des solutions individuelles d'irrigation existent pour les producteurs du bocage et les maraîchers.

#### Objectifs de l'action

- Avoir une meilleure connaissance du monde agricole local et ses dynamiques
- Trouver des solutions pour éviter la disparition d'exploitation lors du départ à la retraite d'agriculteurs

#### Étapes de mise en œuvre

1. **Identifier les installations agricoles** : quantifier les demandes, identifier les besoins, nouvelles typologies
2. **Soutenir une agriculture et aquaculture plus durable** en orientant ses actions et ses soutiens (techniques et financiers) pour accompagner des projets exemplaires et les filières agricoles locales et durables : accompagnement à l'installation, développement et valorisation de micro-exploitations...
3. **Développer la reprise des exploitations lors des départs à la retraite par des jeunes agriculteurs** plutôt que d'augmenter la taille des exploitations :
  - Veille foncière (SAFER).

### Portage de l'action

Structure porteuse	Partenaires / Financeurs	Programme / politique publique associée
CDC OMDM	Gens du Bocage et du Marais GBMA, agriculteurs, Paysans de Nature, Ligue de Protection des Oiseaux LPO, Collectif Courts Circuits, Abattoir de proximité AALVIE, Restaurateurs, restaurations collectives, consommateurs, collectivités, SPL, territoires voisins... Distributeurs, transformateurs agroalimentaires, Réseau National des Projets Alimentaires Territoriaux PAT Chambre d'Agriculture, ADEME, Région GAB 85 (groupement des agriculteurs Bio), Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf.	Projet Alimentaire Territorial

### Moyens et coûts estimés

Budget	Dépenses	Recettes
A définir	PAT : 30 à 60 k€/an pour l'EPCI	AAP Programme National pour l'Alimentation Soutien au déploiement des projets alimentaires territoriaux

### Retour d'expériences ou initiatives locales

Exemples PAT : Pays de Saint Gilles, Les Sables d'Olonne, Pays de Pouzauges, Vendée Grand Littoral, Ile d'Yeu, projet de résilience alimentaire de l'Agglomération d'Angoulême...  
Réseau National des PAT ; Outil Parcel ; AALVIE ; Constitution d'une micro-filière « Maraîchine et biodiversité » de la LPO.

### Indicateurs

- Connaissance de la typologie des exploitations agricoles
- Evolution du nombre d'exploitations agricoles (et âge moyen des exploitants)
- Evolution du nombre de producteurs

### Calendrier prévisionnel

Etape	2020-2024	% de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1								
2								
3								

### Précisions complémentaires

2025-2030 : Recensement, communication + Montée en compétence technique et politique  
Réalisation d'un diagnostic agricole et de l'alimentation sur le territoire  
Mise en place d'un PAT

## Axe IV : Préserver et valoriser les ressources du territoire

### Objectif 8 : Préserver la ressource en eau, la biodiversité et les puits de carbone

#### Action n° 28 : Préserver la ressource en eau

**Pôles référents** : Aménagement, environnement et ressources techniques et Affaires culturelles

**Commission référente** : Bâtiments communautaires et collecte des déchets et infrastructures (réseaux divers, assainissement, ...) et politique culturelle et patrimoine

**Référent interne** : Jérôme Chesné / Marc-André Paud / Elodie Rougemont

**Impact Air Energie Climat** : Forte

#### Contexte

Usages des eaux de surface :

83% des prélèvements sont destinés au golf de Saint-Jean-de-Monts et 17% des prélèvements destinés à l'irrigation en agriculture.

À l'échelle de la Communauté de Communes, les surfaces irriguées ont significativement diminué (-41,3%) entre 2000 et 2010.

Présence d'ouvrages d'irrigation, permettant de puiser l'eau des nappes phréatiques l'hiver et d'irriguer les terrains l'été.

Des déficits en eau potable sont observés depuis 2003.

Une salle pédagogique a été aménagée à la STEP des 60 bornes pour pouvoir y accueillir des groupes scolaires et le grand public. Des groupes sont aussi accueillis à la STEP de Soullans.

Le centre technique intercommunal (CTI) est équipé d'un dispositif de récupération d'eau de pluie qui est notamment utilisée pour le nettoyage du matériel. Un projet similaire est à l'étude pour la Maison du Développement Intercommunal (MDI).

#### Objectifs de l'action

- Réaliser des économies d'eau sur le patrimoine communal et intercommunal
- Sensibiliser le grand public et les professionnels
- Investir sur les infrastructures d'assainissement
- Eviter le gaspillage de la ressource
- Généraliser des pratiques et usages peu consommateurs d'eau

#### Étapes de mise en œuvre

**Pour les bâtiments intercommunaux :**

1. Mettre en place des indicateurs de consommation d'eau pour les différents sites intercommunaux :
  - Mesure des consommations et mise en place d'équipements de mesure connectés (GTB)
2. Identifier un référent pilote sobriété eau (Chargé d'opération bâtiments)
3. Elaborer et mettre en place un plan d'action
4. Sensibiliser les agents sur la consommation en eau des bâtiments par le biais d'une lettre d'information
5. Réaliser des économies d'eau sur le patrimoine communal et intercommunal :
  - Analyse des factures d'eau, état des lieux des robinetteries, usages etc. (ce diagnostic nécessite l'identification d'un référent élu et d'un agent pour les analyses terrain, la rédaction de rapports de

préconisations et priorisation de travaux (convention des communes avec Vendée eau ou mutualisation intercommunale)).

- Limiter les arrosages et les parcelles irriguées
- Identifier les fuites d'eau sur les réseaux (Vendée eau)

**Pour la sensibilisation du grand public :**

6. Sensibiliser à la limitation des consommations d'eau lors d'événements (Festival Au Grand Air, La Belle action...) et favoriser l'acquisition de matériels hydro-économes
7. Développer la sensibilisation de tous les publics sur la STEP des Soixante Bornes, la STEP de Soullans et Kulmino (château d'eau de Notre Dame de Monts)

**Pour assurer l'assainissement collectif et non-collectif :**

8. Mise en place d'un programme d'aide financière OMDM pour inciter la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif non conformes afin d'améliorer le taux de conformité du parc des 5 communes
9. Mise en œuvre du schéma directeur des eaux usées. Renouvellement du patrimoine à hauteur de 2% dans le but de réduire les eaux parasites (réduction des coûts d'électricité et capacité épuratoire des STEP plus importante)
10. Réhabilitation de la STEP des 60 Bornes – Amélioration de la qualité des eaux rejetées dans le milieu récepteur
11. Etude de faisabilité concernant les STEP de la La Barre de Monts et Notre Dame de Monts (étude sur la réutilisation des eaux usées)

**Pour sensibiliser et accompagner les professionnels :**

12. Constituer un groupe de travail : Cibler les gros consommateurs d'eau sur le territoire et réaliser des diagnostics, émettre des préconisations

**Portage de l'action**

Structure porteuse	Partenaires / Financeurs	Programme / politique publique associée
CDC OMDM	Agence de l'eau, Communes	

**Moyens et coûts estimés**

Budget	Dépenses	Recettes
Moyens humains: 1 ETP Chargé d'opération bâtiments (OMDM), Référents bâtiments des communes, Vendée Eau		
Investissement : compteurs GTB, Système de récupération d'eau		
Programme d'aide à l'assainissement non collectif	Selon le nombre de dossiers	

**Retours d'expérience ou initiative locale :**

Communauté de Communes du Pays de Mortagne

Programme Jourdain des Sables d'Olonne

### Indicateurs

- Consommation annuelle des bâtiments en eau potable
- Nombre de sites équipés de compteurs communiquant à la GTB
- Nombre de site utilisant les eaux de pluies
- Nombre de personnes sensibilisées pendant les animations
- Nombre d'usagers accompagnés

### Calendrier prévisionnel

Etape	2020-2024	% de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								

## Axe IV : Préserver et valoriser les ressources du territoire

### Objectif 8 : Préserver la ressource en eau, la biodiversité et les puits de carbone

#### Action n° 29 : Mettre en place un programme expérimental de restauration des masses d'eau (CTEAU)

**Pôle référent** : Aménagement, environnement et ressources techniques

**Commission référente** : Biodiversité, ressources, énergie, milieux naturels et gestion des risques littoraux

**Référent interne** : Jean-Guy Robin / Maxim Fourrier

**Impact Air Energie Climat** : Modéré

#### Contexte

Eaux souterraines : Prélèvements principalement destinés à l'agriculture (56% pour l'irrigation soit 28 950 m<sup>3</sup> en 2016 avec 3 points de prélèvement) ; l'industrie (22 600 m<sup>3</sup>, soit 44% des prélèvements, en 1 point de prélèvement).

Absence de prélèvement pour l'AEP (origine extérieure au territoire)

Eaux superficielles : Réseau hydrographique dense et fortement artificialisé (eutrophisation sur les retenues et les marais doux, présence pesticides, problèmes bactériologiques sur le littoral (pollutions de proximité), état écologique moyen du Canal de La Taillée et le Lignerons en 2013.

#### Objectifs de l'action

- Restaurer la qualité des masses d'eau
- Préserver des zones humides
- Restaurer des fonctionnalités biologiques de ces systèmes,
- Créer des trames paysagères de bord de fossés
- Accueillir les espèces paludicoles migratrices

#### Étapes de mise en œuvre

1. **Restauration morphologique de berges** : Le diagnostic territorial a mis en avant d'importantes problématiques d'altération de berges en particulier sur les bords des voies de circulation. Ces déstructurations sont associées à des affouillements, la disparition des végétations rivulaires et immergées et provoquent une altération des masses d'eau par lessivage de matériaux de bord de route. Ce constat s'est confirmé sur des masses d'eaux de «plein champs» avec certaines berges présentant les mêmes faciès d'altération des berges et des masses d'eau.
2. **Plantation de végétaux locaux** : Les plantations de végétaux (roseaux, scirpes, carex, ...) sont un moyen permettant de palier à l'altération des berges. La mise en œuvre en phase travaux de végétaux présents sur site sera privilégiée et intégrée au programme d'intervention. La mise en culture de ces végétaux a été lancée en 2016 par le Service Espaces Verts de la commune de Saint-Jean-de-Monts. Les premières implantations ont été réalisées en 2016 et ont donné des premiers résultats concluants avec diverses espèces multipliées dans les serres municipales. L'un des principaux critères à respecter concerne la qualité des pousses végétales. Celles-ci doivent être suffisamment fortes et vigoureuses pour pouvoir se maintenir sur les nouveaux espaces restaurés. Selon les espèces, la mise en culture dure entre 2 et 3 ans.
3. **Gestion différenciée des niveaux d'eau** : Depuis quelques dizaines d'années, la commune de le Perrier a mis en place au travers du programme du syndicat des marais de Saint -Jean un programme de gestion différenciée ambitieux. Ce dernier permet d'avoir les moyens nécessaires à une gestion fine des eaux douces cumulées sur les prairies en hiver, transitant par les fossés et cheminant vers la Baie de Bourgneuf.

4. **Pratiques d'entretien** : Suivi de l'évolution des secteurs d'intervention et préconisations sur des interventions aussi diverses que le broyage des bas-côtés ou la réfection de voirie....

### Portage de l'action

Structure porteuse	Partenaires / Financeurs	Programme / politique publique associée
CDC OMDM	Conseil départemental, Agence de l'eau, ASA Pays de Monts, SMBB	TEN CT EAU 2023-2028, SDAGE, SAGE Baie de Bourgneuf et Marais breton, programmation nitrates...

### Moyens et coûts estimés

Budget	Dépenses	Recettes
Moyens humains	212 500 €	70 % (Région, département 85, Agence de l'eau LB) Cf CTEau

### Indicateurs

- Linéaire de végétation rivulaires planté
- Surfaces d'accueil pour les passereaux paludicoles migrateurs
- Amélioration de la qualité des masses d'eau (indicateurs du SMBB)
- Linéaire de fossés reprofilés et colonisés par les roselières

### Calendrier prévisionnel

Etape	2020-2024	% de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1								
2								
3								
4								

### Précisions complémentaires

2025 : Début des plantations de Roseaux communs (*Phragmites australis*) à l'automne

2024-2028 : Coordination du programme de restauration de berges avec l'Association Syndicale Autorisée de Saint Jean de Monts

2028 : Evaluation

## Axe IV : Préserver et valoriser les ressources du territoire

### Objectif 8 : Préserver la ressource en eau, la biodiversité et les puits de carbone

#### Action n° 30 : Sensibiliser et promouvoir des pratiques vertueuses permettant le stockage du carbone

**Pôle référent** : Aménagement, environnement et ressources techniques

**Commission référente** : Biodiversité, ressources, énergie, milieux naturels et gestion des risques littoraux

**Référent interne** : Jean-Guy Robin

**Impact Air Energie Climat** : Forte

#### Contexte

En 2016, le principal secteur émetteur de gaz à effet-de-serre sur le territoire était celui de l'agriculture à 31% dont 91% de ces émissions sont d'origine non-énergétique (fertilisation des sols par l'utilisation d'engrais, utilisation des sols pour la production de fourrage, terres labourables pour la production de céréales, fermentation entérique, déjections animales).

Ce secteur apparait dans l'émission des 6 polluants réglementés sur la qualité de l'air en contribuant :

- À 95% des émissions de NH<sub>3</sub> (1er polluant du territoire, 1 366 829 kg/an), en lien avec l'usage et l'épandage d'engrais ;
- Aux particules fines (31% des PM<sub>10</sub>, 11% des PM<sub>2,5</sub>) en suspension en lien avec le travail des sols ;
- À 10% des émissions de NO<sub>x</sub>, en lien avec l'usage des engins agricoles motorisés.

La pression urbaine est croissante sur le territoire : artificialisation des sols en lien avec les constructions neuves, le tourisme, la création de zones d'activités et les réseaux associés : entre 2011 et 2015, 288 constructions neuves par an, et entre 2006 et 2010, 239 constructions par an, principalement à Saint-Jean-de-Monts (149 et 109 constructions neuves par an).

L'artificialisation des sols par l'urbanisation autour des centres-bourgs est importante depuis les années 60, dans les anciennes zones de pâture d'hivernage. Le changement d'affectation des sols (mise en culture de prairies permanentes en zones de marais).

#### Objectifs de l'action

- Mieux connaître les capacités de stockage du carbone du territoire (sur le volet agricole notamment)
- Identifier les pratiques agricoles vertueuses et les encourager pour réduire l'empreinte carbone des systèmes de production et d'exploitation sur le marais
- Limiter la consommation d'espaces pour favoriser la séquestration du carbone atmosphérique
- Réduire l'utilisation des pesticides et produits phytosanitaires
- Protéger la santé des citoyens par l'amélioration de la qualité de l'air
- Maintenir, accompagner et développer des activités agricole viables

#### Étapes de mise en œuvre

1. Lancement de diagnostics carbone sur un échantillon représentatif des pratiques du territoire d'une vingtaine d'exploitations (+/-20% des exploitations du territoire) afin d'affiner l'analyse des GES liés aux pratiques agricoles de marais ; ainsi que sur la forêt domaniale.
2. Sensibiliser les communes à l'enjeu de protection des espaces boisés dans les documents d'urbanisme notamment ou lors des aménagements de zones.

3. Chiffrer et rappeler le rôle du marais dans le stockage du carbone et sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux de sa préservation et valoriser les pratiques favorisant le stockage du carbone (prairie naturelle humide).
4. Expérimentation de solutions moins émettrices de gaz à effet de serre :
  - Dans le bocage : accompagner la plantation de haies (stratégie bocagère), et certaines pratiques agricoles (agroforesterie, enherbement, augmentation de la durée des prairies temporaires, non-labour...)
  - Dans le marais : favoriser les pratiques de prairies naturelles permanentes, limiter les cultures.
 La phase d'analyse pluridisciplinaire confrontera des données de technique agricole aux évaluations de la biodiversité tout en intégrant les éléments économiques et ou sociétaux (ex: pénibilité).
5. Suivi, évaluation et communication des résultats : La phase de restitution devrait permettre d'obtenir des outils d'orientation des pratiques agricoles en terme de prise en compte de la biodiversité et des problématiques liées à l'utilisation des énergies fossiles. Ces outils pourront servir à alimenter la réflexion sur les Mesures Agro Environnementales et Climatiques du territoire. Il s'agira également de proposer des indicateurs de suivi et d'évaluation liés au changement de pratiques et de communiquer sur les pratiques vertueuses
6. Encourager également les pratiques agricoles permettant de limiter les émissions de polluants atmosphériques, notamment d'ammoniac (NH<sub>3</sub>), de particules fines et de pesticides. Favoriser l'évolution des pratiques agricoles pour limiter les consommations en eau et en intrants de synthèse.

### **Portage de l'action**

Structure porteuse	Partenaires / Financeurs	Programme / politique publique associée
CDC OMDM	La Chambre régionale d'agriculture « groupe agriculture et biodiversité », Chambre d'Agriculture, le Groupement d'Agriculteurs Biologiques, les Gens du Bocage et du Marais, Collectif Court Circuit, la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée, Syndicat Mixte Baie de Bourgneuf, Région, département, communes, BE	Mesures agro-environnementales et climatiques, TEN

### **Moyens et coûts estimés**

Budget	Dépenses	Recettes
Moyens humains : internes et prestataires	8 000€/an	

### **Retours d'expériences**

GIEE / Paiements pour Services Environnementaux (PSE) et Guide PSE à destination des collectivités / CEE secteur agricole / Certification HVE (Haute Valeur Environnementale) / Label Bas Carbone.

### **Objectifs chiffrés d'ici 2030**

Diminuer les apports azotés des fertilisants minéraux  
 Limiter les labours : labour occasionnel 1 an sur 5 avec semis direct le reste du temps  
 Compensation carbone : Allonger la période de pâturage ; Allonger la durée de vie des prairies temporaires (5 ans max) ; Réduire la fertilisation azotée des prairies permanentes et temporaires les plus intensives  
 Mettre en place des cultures intermédiaires en période d'interculture

Plantater des haies en périphérie des parcelles de bocage (60 à 100m linéaire/ha) et maintenir des bandes enherbées en bordure de cours d'eau.

### **Indicateurs**

- Evolution des surfaces de séquestration du CO<sub>2</sub>
- Nombre de diagnostics sur les exploitations
- Nombre de bilans carbone réalisés
- Nombre d'animations mises en place, Nombre d'agriculteurs y ayant participé
- Nombre de projets financés
- TégCO<sub>2</sub> (tonne équivalent CO<sub>2</sub>) évitée, TégCO<sub>2</sub> captées
- Nombre d'hectares impliqués dans une démarche

### **Calendrier prévisionnel**

Etape	2020-2024	% de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1								
2								
3								
4								
5								
6								

### **Précisions complémentaires**

2026-2027 : Lancement analyse du stockage du carbone par les prairies

2028 : Diffusion des savoirs acquis

2028-2030 : Intégration des données dans les MAEC

## Axe IV : Préserver et valoriser les ressources du territoire

### Objectif 8 : Préserver la ressource en eau, la biodiversité et les puits de carbone

#### Action n° 31 : Protéger les espèces locales emblématiques et assurer la gestion, l'entretien et le suivi biologique des ENS

**Pôle référent** : Aménagement, environnement et ressources techniques

**Commission référente** : Biodiversité, ressources, énergie, milieux naturels et gestion des risques littoraux

**Référent interne** : Jean-Guy Robin / Maxim Fourier

**Impact Air Energie Climat** : Faible

#### Contexte

Sur le territoire plusieurs espaces naturels protégés sont identifiés :

- Le site Natura 2000 « Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et Forêt de Monts », représente au moins 73% du territoire avec ses périmètres (ZPS FR5212009, et, ZSC FR5200653)
- 1 zone humide labellisée RAMSAR : « Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et Forêt de Monts »
- 1 Espace Naturel Sensible (ENS) du département « Les marais du Daviaud », dont la gestion est assurée par la Communauté de Communes OMDM et les zones de préemption.

L'ENS du Daviaud contribue à la préservation des espèces emblématiques locales (Triton crêté, Leste à grands stigmas, Avocette élégante, Anguille d'Europe...) et participe à la sensibilisation du grand public.

Plusieurs milieux naturels remarquables sont inventoriés sur le territoire : 10 ZNIEFF de type 1 et 3 ZNIEFF de type 2, représentant respectivement 19,7% et 79,2% du territoire.

#### Objectifs de l'action

- Maintenir les populations d'espèces patrimoniales
- Préserver les habitats par la mise en œuvre du plan de gestion
- Suivre les espèces et les habitats patrimoniaux

#### Étapes de mise en œuvre

##### 1. Protéger et assurer un suivi des populations de :

- **Lézard ocellé** sur les milieux dunaires : mise en place de clôture et de gîtes artificiels pour préserver cette espèce, très dépendante des garennes de lapins.
- **Pélobate cultripède** (fiche action TEN) : restauration et entretien courant des mares afin d'assurer la continuité écologique du "réseau de mares" ; suivre la population via les sites de reproduction.
- **Barge à queue noire** : étude des dynamiques populationnelles pour appréhender le développement de l'espèce ainsi que ses interactions avec le milieu.
- **Poissons amphialins** : évaluer la continuité écologique sur le site pilote des Marais du Daviaud.
- **« Grenouilles vertes »** : connaître la répartition des populations, qui subissent un déclin rapide dû notamment à l'introduction d'espèces allochtones, via une étude sur les mares de la forêt domaniale du Pays de Monts.

## 2. Mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS des Marais du Daviaud et suivi du site :

- Evaluer les précédents plans de gestion
- Rédiger le nouveau plan de gestion 2025-2035 des Espaces Naturels Sensibles « Les marais du Daviaud » avec 3 groupes de travail :

**Groupe "agricole" :** aborder les sujets de préservation du paysage de marais (paysage « ouvert » sans arbres / « intégration paysagère » du bâtiment d'accueil du Daviaud / techniques de pâturage des bords de route (passages canadiens), réseau de roselières, mosaïque d'habitats, développement du réseau de mares), de communication sur l'élevage à l'observatoire / la Grande Cheminée / « races domestiques à faible effectif », de suivi et évaluation (suivi d'espèces, et de préconisations d'actions (maintien du programme « barrières de marais », développement futur de la zone de préemption et articulation avec les projets agricoles du territoire).

**Groupe "scientifique" :** poursuivre le suivi des populations d'oiseaux nicheurs pour comparer avec d'autres espaces agricoles et cartographie des habitats / Maintien des programmes espèces (Avocette élégante, Barge à queue noire, Leste à grands stigmas, Anguille d'Europe, Grenouilles vertes), et proposer des actions pour 2025-2030 (état initial sur les populations de micromammifères, premières approches sur les groupes d'invertébrés, mise en forme des données pouvant servir à des préconisations dans le cadre de la future programmation des MAEC).

**Groupe "usagers" :** proposer et analyser des actions et objectifs du plan (coordination de la gestion des bords de voirie avec celle des ENS gestion différenciée, lutte contre les invasives au-delà des ENS, travail sur le paysage, boucle pédestre, vélo, canoé sur les ENS et notamment avec le bourg de la Barre de Monts, communication sur les productions agricoles, valoriser la dimension hydraulique : écluses, coef..., trouver un moyen pour garder le lien entre les usagers, les « voisins » et la gestion des ENS...)

### Portage de l'action

Structure porteuse	Partenaires / Financeurs	Programme / politique publique associée
CDC OMDM	Région, ONF, Département, acteurs agricoles, scientifiques, usagers	TEN, Plan de gestion ENS

### Moyens et coûts estimés

Budget	Dépenses	Recettes
Moyens humains : 1 ETP	50 000 €	Plan National d'Actions Plan National de Gestion
Gestion des ENS	40 000 €	Financement par le Département à 70 %

### Indicateurs

- Nombre de données collectées et transmises sur les sites Open source
- Evolution des populations et des habitats
- Surface en zone de préemption acquise par le département

### Calendrier prévisionnel

Etape	2020-2024	% de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1								
2								

### Précisions complémentaires

2020-2024 : Programme de suivi du Pélobate cultripède, Lézard ocellé, Barge à queue noire et Grenouille verte

2025 : Poursuite des programmes et synthèse

2025-2026 : Rédaction du plan de gestion ENS au format CT88 et validation par les partenaires  
2026-2030 : Mise en œuvre et évaluation à mi-parcours

## Axe IV : Préserver et valoriser les ressources du territoire

### Objectif 8 : Préserver la ressource en eau, la biodiversité et les puits de carbone

#### Action n° 32 : Soutenir l'utilisation durable des forêts et des espaces boisés locaux

**Pôle référent** : Aménagement, environnement et ressources techniques

**Commission référente** : Biodiversité, ressources, énergie, milieux naturels et gestion des risques littoraux

**Référent interne** : Frédéric Bouchet

**Impact Air Energie Climat** : Faible

#### Contexte

La Forêt domaniale des Pays de Monts couvre une surface de 2 268 ha dont environ 1 658 ha d'espaces boisés. Le Plan d'Aménagement Forestier planifie la gestion de ce massif pour la période 2011-2030. Ce document organise l'application de pratiques sylvicoles durables.

Les récoltes prévisibles sur la durée de l'aménagement sont de 3,4 m<sup>3</sup>/ha/an (fiche synthèse de l'aménagement) et la production de bois annuelle est d'environ 4 000 stères, principalement destinée à l'alimentation de filières industrielles (palette, bois énergie...). Localement, des contrats d'approvisionnement sont établis avec la scierie Boutolleau (Saint Gervais) ou avec l'entreprise Piveteau (85).

Une autre partie de la production, d'environ 200 à 400 stères, est vendue sur pied 10 €/ stère, à des particuliers locaux. Cette pratique en circuit-court est en déclin. L'ONF souhaite continuer d'attirer des particuliers qui utilisent la forêt pour leur production de bois de chauffage et aussi conserver sa diversité de débouchés locaux.

Toutefois, sur le territoire, le secteur résidentiel en lien avec le chauffage et en particulier le chauffage au bois est responsable de 41% des PM<sub>10</sub> et de 58% des PM<sub>2,5</sub> (particules en suspension dans l'air de taille inférieure à 10 micromètres et celles inférieures à 2,5 micromètres).

Il existe quelques parcelles forestières communales à Saint-Jean-de-Monts qui ne sont pas gérées par l'ONF. Elles représentent une surface boisée d'une douzaine d'hectares.

#### Objectifs de l'action

- Inciter les particuliers à exploiter et produire leur propre bois de chauffage localement
- Promouvoir les opportunités de débouchés locaux et initier les réflexions sur un réseau de chaleur bois énergie
- Evaluer le gisement de bois des parcelles communales
- Encourager les activités en lien avec la filière bois

#### Etapes de mise en œuvre

1. Communiquer :
  - Sur l'exploitation du bois du massif par les particuliers pour le bois de chauffage en partenariat avec l'ONF (articles à prévoir pour le Mag de la Communauté de Communes).
  - Sur les enjeux liés à la qualité de l'air : sensibiliser à la dégradation induite sur la qualité de l'air du bois-énergie et remplacer les équipements de chauffage les plus anciens et les plus émissifs par des équipements performants (type flamme verte) ==> cf guichet unique de l'habitat.

2. Lancer une étude de gisements locaux des parcelles communales.
3. Envisager un approvisionnement de bois local (Forêt de Monts) lors d'éventuels projets de réseaux de chaleur collectifs du territoire ou de territoires voisins :
  - Développer le bois-énergie en cohérence avec les gisements locaux pour réduire les importations de bois des territoires voisins.
  - Veiller à la densification des besoins en favorisant le développement de réseau de chaleur et de chaudières bois collectives plutôt que des chaudières individuelles

### **Portage de l'action**

Structure porteuse	Partenaires / Financeurs	Programme / politique publique associée
CDC OMDM	ONF, Sydev, ATLANBOIS, CUMA, département, Ville de Saint-Jean-de-Monts	Plan d'Aménagement Forestier

### **Moyens et coûts estimés**

Budget	Dépenses	Recettes
Etude de gisement	10 000 €	Fond chaleur SYDEV
Communication		

### **Retours d'expérience**

Forêt d'Olonne (chaufferie collective)

Association ERE 43 (chaufferie modulaire au bois déchiqueté)

### **Indicateurs**

- Quantité du gisement de bois utilisable localement
- Nombre de particuliers produisant leur bois de chauffage dans le massif et volume représenté
- Réseau de chaleur bois énergie créé

### **Calendrier prévisionnel**

Etape	2020-2024	% de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1								
2								
3								

### **Précisions complémentaires**

2025-2026 : Communication et étude de gisement

2027-2028 : Etude de création du réseau de chaleur

## Axe IV : Préserver et valoriser les ressources du territoire

### Objectif 9 : Adapter le territoire aux évolutions climatiques

#### Action n° 33 : Adapter les logements et infrastructures vulnérables aux risques littoraux

**Pôle référent** : Aménagement, environnement et ressources techniques

**Commission référente** : Biodiversité, ressources, énergie, milieux naturels et gestion des risques littoraux

**Référent interne** : Jean Magne

**Impact Air Energie Climat** : Forte

#### Contexte

26 habitations en vulnérabilité forte doivent faire un espace refuge, installer une ouverture manuelle...

53 habitations en vulnérabilité modérée

187 habitations en vulnérabilité faible

Environ 80 habitations prioritaires (pas de prise en charge par les assurances en cas d'occurrence du risque)

#### Actualisation du contexte

Après une première campagne de diagnostics et travaux de réduction de la vulnérabilité sur les habitations individuelles, de nouvelles campagnes sont prévues dans le cadre du Programme d'Etudes Préalables (PEP) de la Baie de Bourgneuf afin d'étendre les actions à la fois aux particuliers et aux professionnels sur des zones couvertes ou non par des Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL).

#### Objectifs de l'action

- Protéger les populations
- Identifier précisément les logements à risque
- Accompagner les propriétaires à réaliser des travaux permettant de lutter contre ces risques

#### Etapes de mise en œuvre

1. Réalisation d'un référentiel local de la vulnérabilité du territoire (CEREMA) : actualisation des données, tableau de bord (PAPI)
2. Réalisation de diagnostics des infrastructures publiques, réseaux eaux, voiries, avec notes de vulnérabilité et préconisations (PAPI) et travaux d'adaptation.
3. Réalisation de diagnostics des habitations individuelles et préconisation de travaux de réduction de la vulnérabilité face aux submersions (280 unités foncières : 70% en vulnérabilité nulle à faible, 10% en vulnérabilité moyenne, 20% en vulnérabilité élevée) (PAPI) et travaux d'adaptation.
4. Accompagnement administratif : programme d'aide à l'habitat pour accompagner les pétitionnaires dans le dépôt des dossiers de demande de subvention "travaux de réduction de la vulnérabilité"

#### Portage de l'action

Structure porteuse	Partenaires / Financeurs	Programme / politique publique associée
CDC OMDM	CEREMA, ICEO, HATHEIS	PAPI Baie de Bourgneuf

### Moyens et coûts estimés

Budget	Dépenses	Recettes
Moyens humains : animateur PAPI et service Habitat		
Diagnostics	175 000 €	80 % pour les biens à usage d'habitation ou à usage mixte. La contribution ne peut toutefois pas dépasser 36 000 € par bien ni être supérieure à 50 % de la valeur vénale du bien.  20 % pour les biens utilisés dans le cadre d'activités professionnelles employant moins de 20 salariés dans la limite de 10 % de la valeur vénale de chaque bien
Travaux biens d'habitations ou à usage mixte	125 000 €	80% pour les biens d'habitations ou à usage mixte.
Travaux biens d'habitations ou à usages professionnels	125 000 €	40 % pour les biens à usages professionnels  Financement par le FPRNM

### Indicateurs

- Nombre de dossiers accompagnés

### Calendrier prévisionnel

Etape	2020-2024	% de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1								
2								
3								
4								

### Précisions complémentaires

2021-2022 : Première campagne de diagnostics  
2023-2024 : Rédaction du marché pour la seconde campagne  
2025-2027 : Réalisation des diagnostics et travaux associés

## Axe IV : Préserver et valoriser les ressources du territoire

### Objectif 9 : Adapter le territoire aux évolutions climatiques

#### Action n° 34 : Poursuivre la gestion douce des dunes (préservation, expérimentation, valorisation)

**Pôle référent** : Aménagement, environnement et ressources techniques

**Commission référente** : Biodiversité, ressources, énergie, milieux naturels et gestion des risques littoraux

**Référent interne** : Jean Magne

**Impact Air Energie Climat** : Modéré

#### Contexte

La façade littorale des Pays de Monts est composée de 19 km de cordon dunaire et 6 km de digues. L'observatoire du littoral des Pays de Monts (OLPM) composé de l'Université de Nantes, l'ONF et le BRGM a lancé en 2009 un programme d'analyse fine des évolutions géomorphologiques de ses plages. Ce programme annuel permet de suivre les effets directs du programme d'activation des fonctionnalités biologiques. Le programme prévoit de maintenir ce suivi mais aussi de mettre en œuvre un ensemble de traitements qui permettront de valoriser ces données (publication, vulgarisation scientifique, espace muséographique dédié).

#### Objectifs de l'action

- Limiter l'érosion littorale
- Anticiper et se préparer au changement climatique
- Maintenir en bon état les 10 km de fil lisse installés pour protéger les banquettes végétales

#### Étapes de mise en œuvre

**Intégrer la mobilité des dunes et mieux résister aux aléas climatiques :**

1. Poursuivre le programme de protection en développant une conscience collective des bonnes pratiques.
2. Avancer dans des objectifs de retrait progressif des dispositifs de canalisation (rôles des ambassadeurs type activités de plages de plein air)
3. Préparer un mode d'évaluation à long terme des évolutions biologiques du système dune/plage.
4. Réalisation des travaux :
  - Mise en place de nouveaux fils lisses (10km) en haut de plage,
  - Entretien d'équipements existants,
  - Déplacement d'équipements afin d'élargir la zone de reconstitution de dune.
  - Suivi de végétation et cartographie d'habitats sur 13 cases de 80 mètres de large perpendiculaire au trait de côte.
5. Valorisation des actions grâce à Biotopia et aux expositions sur les risques littoraux.

### Portage de l'action

Structure porteuse	Partenaires / Financeurs	Programme / politique publique associée
CDC OMDM	ONF, Région	TEN 2025-2027

### Moyens et coûts estimés

Budget	Dépenses	Recettes
Moyens humains : Animateur PAPI	88 000 €	70 400 €

### Retours d'expériences ou initiative locale

Maintien et ajustement des 13 km de protection fil lisse pour protéger la dune du piétinement et favoriser la formation de végétaux, pour former un « pied de dune » afin d'éviter un recul trop important. Maintien des 20 dispositifs de canalisation des entrées de plage. 8 repères de submersion marine ont été installés sur les plages.

### Indicateurs

- Linéaire de littoral en érosion ; linéaire de littoral en stagnation ; linéaire de littoral en accrétion

### Calendrier prévisionnel

Etape	2020-2024	% de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1								
2								
3								
4								
5								

### Précisions complémentaires

2025-2030 : Poursuite de l'analyse morphologique et valorisation des résultats. Poursuite du programme de conservation.

2030 : Evaluation des actions

## Axe IV : Préserver et valoriser les ressources du territoire

### Objectif 9 : Adapter le territoire aux évolutions climatiques

#### Action n° 35 : Sensibiliser le territoire aux risques littoraux et soutenir la recherche

**Pôle référent** : Aménagement, environnement et ressources techniques

**Commission référente** : Biodiversité, ressources, énergie, milieux naturels et gestion des risques littoraux

**Référent interne** : Jean Magne

**Impact Air Energie Climat** : Modéré

#### Contexte

4 communes sont concernées par le risque « Inondation - Par submersion marine » (sauf Soullans) ; Les 5 communes sont recensées dans l'Atlas des Zones Inondables, et en zone de submersion marine.

Plusieurs Plans de Prévention des Risques Naturels spécifiques aux risques du littoral approuvés en décembre 2015 concernent le territoire :

- PPR Baie de Bourgneuf relatif au recul du trait de côte et de falaises et au risque de submersion marine (commune de La Barre-de-Monts) ;
- PPRL du Pays de Monts relatif au recul du trait de côte et de falaises, par crue et débordement lent de cours d'eau et par submersion marine (communes de Notre-Dame-de-Monts et Saint-Jean-de-Monts).

PAPI de la Baie de Bourgneuf (fiche vouée à évaluer avec le prochain PAPI).

#### Objectifs de l'action

- Développer la culture du risque
- Transmettre aux générations futures les éléments de fonctionnement du territoire (submersions marines, submersions du marais...)

#### Étapes de mise en œuvre

1. Pose de repères de niveaux des submersions et de panneaux explications concernant les submersions : photographies des zones submergées afin de visualiser le risque de submersion marine et sensibiliser la population.
2. Information et sensibilisation :
  - Ateliers de médiation sur la dune à Biotopia
  - Exposition itinérante sur les risques littoraux afin d'informer sur les risques naturels littoraux (retour historique sur les tempêtes), gestion du risque et aménagements possibles pour réduire la vulnérabilité; les marais, leur histoire, leur fonctionnement, leur gestion et le rôle essentiel qu'ils jouent vis-à-vis des entrées d'eau marine et des submersions. Animation pédagogique sur le changement climatique (Fresque du climat)
  - Réalisation d'un ouvrage sur la mémoire des risques
  - Installer un système d'observation participative : photos réalisées par les particuliers
  - Faciliter et soutenir la démarche pédagogique prospective de l'UVED : "La commune balnéaire en 2050" : Réalisation d'un film (étude de cas) concernant le territoire d'Océan Marais de Monts, Mise à disposition de documents et de cours en ligne.
  - Implication de la population avec les gardiens du littoral
  - Sensibilisation de la population, professionnels, collectivités aux nécessaires adaptations climatiques (Conférence du GIEC Pays de la Loire, ...)

### **Portage de l'action**

Structure porteuse	Partenaires / Financeurs	Programme / politique publique associée
CDC OMDM	ONF, Région	TEN 2025-2027

### **Moyens et coûts estimés**

Budget	Dépenses	Recettes
Moyens humains : Animateur PAPI	88 000 €	70 400 €

### **Retours d'expériences ou initiative locale**

Maintien et ajustement des 13 km de protection fil lisse pour protéger la dune du piétinement et favoriser la formation de végétaux, pour former un « pied de dune » afin d'éviter un recul trop important. Maintien des 20 dispositifs de canalisation des entrées de plage. 8 repères de submersion marine ont été installés sur les plages.

### **Calendrier prévisionnel**

Etape	2020-2024	% de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1								
2								

### **Précisions complémentaires**

2025-2030 : Poursuite de l'analyse morphologique et valorisation des résultats. Poursuite du programme de conservation.

2030 : Evaluation des actions

## Axe IV : Préserver et valoriser les ressources du territoire

### Objectif 9 : Adapter le territoire aux évolutions climatiques

#### Action n° 36 : Mettre en place des protections collectives contre la mer

**Pôle référent** : Aménagement, environnement et ressources techniques

**Commission référente** : Biodiversité, ressources, énergie, milieux naturels et gestion des risques littoraux

**Référent interne** : Jean Magne

**Impact Air Energie Climat** : Modéré

#### Contexte

La façade littorale des Pays de Monts est composée de 19 km de cordon dunaire et 6 km de digues. En 2024 les travaux et le classement en système d'endiguement sont terminés. De nouveaux travaux de sécurisation sont prévus dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations 2 (PAPI 2), à partir de 2026.

#### Objectifs de l'action

- Protéger les populations
- Développer la culture du risque

#### Etapes de mise en œuvre

1. Refonte du protocole de surveillance et d'entretien des digues (PAPI)
2. Réhabilitation du brise-lame de la Barre de Monts (PAPI) : cette digue de 800m de long assure la protection de la zone ostréicole contre l'action de la houle.
3. Etude sur le système d'endiguement et le rôle des marais pour limiter les risques de submersion (PAPI)
4. Travaux de confortement et de réhausse du système d'endiguement

#### Portage de l'action

Structure porteuse	Partenaires / Financeurs	Programme / politique publique associée
CDC OMDM	Etat, Région, Département, Commune de La Barre de Monts	PAPI Baie de Bourgneuf

#### Moyens et coûts estimés

Budget	Dépenses	Recettes
Moyens humains : Animateur PAPI	2,4Ms d'€ (Prog 2014-2020)	40 % Etat, 15 % CD 85, 15% Région

#### Indicateurs

- Indicateurs PAPI

**Calendrier prévisionnel**

Etape	2020-2024	% de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1								
2								
3								
4								

## Axe IV : Préserver et valoriser les ressources du territoire

### Objectif 9 : Adapter le territoire aux évolutions climatiques

#### Action n° 37 : Prévenir et faire face aux risques de submersion, stress hydrique, épisode de canicule, ...

**Pôle référent** : Aménagement, environnement et ressources techniques

**Commission référente** : Biodiversité, ressources, énergie, milieux naturels et gestion des risques littoraux

**Référent interne** : Jean Magne

**Impact Air Energie Climat** : Faible

#### Contexte

4 communes sont concernées par le risque « Inondation - Par submersion marine » (sauf Soullans) ; Les 5 communes sont recensées dans l'Atlas des Zones Inondables, et en zone de submersion marine.

Plusieurs Plans de Prévention des Risques Naturels spécifiques aux risques du littoral approuvés en décembre 2015 concernent le territoire :

- PPR Baie de Bourgneuf relatif au recul du trait de côte et de falaises et au risque de submersion marine (commune de La Barre-de-Monts) ;
- PPRL du Pays de Monts relatif au recul du trait de côte et de falaises, par crue et débordement lent de cours d'eau et par submersion marine (communes de Notre-Dame-de-Monts et Saint-Jean-de-Monts).

PAPI de la Baie de Bourgneuf

#### Objectifs de l'action

- Prévenir et gérer les risques liés à la submersion et aux inondations terrestres

#### Étapes de mise en œuvre

1. Mise en place d'un réseau "tempête" afin d'alerter la population en cas de risque avéré (action PAPI) : système de prévision des effets hydrologiques des tempêtes à la côte, adapté aux caractéristiques du littoral du TRI, majoritairement vaseux (mobilité sédimentaire réduite), largement artificialisé (trait de côte figé) et à agitation modérée (houles atténuées). L'information produite concerne les niveaux d'eau sur les ouvrages côtiers à l'approche d'épisodes tempétueux. Elle est prévue pour venir en appui des dispositifs existants (notamment VVS, Datashom), 3 jours en amont d'une tempête annoncée, sous réserve du renforcement imprévisible d'une dépression.
  - Par le paramétrage du modèle à échelle fine sur les cellules hydrosédimentaires concernées, en remobilisant les résultats obtenus par l'Université de Nantes dans le cadre de l'étude hydrosédimentaire réalisée en 2020.
  - Par la mise au point d'un indicateur de niveau d'eau adapté aux besoins des gestionnaires, et sa mise à disposition au moyen de l'outil de géotraitement développé par l'Université de Nantes pour des segments côtiers de 50 m
2. Harmonisation des Plans Communaux de Sauvegarde et création de pôles intercommunaux d'accompagnement des communes en cas de crise (et d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS))
3. Mise en place d'exercice de gestion de crise et appui à l'information préventive (sous action à co-produire en commission)
4. Stratégie de gestion de l'eau dans le marais (Règlement d'eau, automatisation pour un meilleur pilotage des écluses, ...)

- Accompagnement des évolutions des pratiques agricoles
- Renforcement de la surveillance de milieux à risques (veille estivale en forêt ...)
- Actualisation des DICRIM.

### **Portage de l'action**

Structure porteuse	Partenaires / Financeurs	Programme / politique publique associée
CDC OMDM	OR2C	PAPI Baie de Bourgneuf

### **Moyens et coûts estimés**

Budget	Dépenses	Recettes
Moyens humains : Animateur PAPI	100 000 €	Actions PAPI co-financées par l'Etat à 50 %

### **Indicateurs**

- Statistiques de fréquentation de l'indicateur sur l'outil de géotraitement de l'OR2C
- Mise en ligne des PCS harmonisés

### **Calendrier prévisionnel**

Etape	2020-2024	% de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1								
2								
3								
4								

### **Précisions complémentaires**

2021-2022 : Mise en place du réseau

2023-2024 : Exercices en 2023

2025-2027 : Rédaction du PICS 2024-2025 et exercices PICS 2026

## Axe IV : Préserver et valoriser les ressources du territoire

### Objectif 10 : Accroître la prévention et la valorisation des déchets

#### Action n° 38 : Prévenir et réduire la quantité de déchets en déclinant et animant le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

**Pôle référent** : Aménagement, environnement et ressources techniques

**Commission référente** : Bâtiments communautaires et collecte des déchets

**Référente interne** : Emmanuelle Blais

**Impact Air Energie Climat** : Modéré

#### Contexte

En matière de prévention des déchets et de réemploi, il existe sur le territoire de la Communauté de Communes une ecocyclerie "Recyc'la Vie" à Soullans. 10 structures sont également équipées d'une boîte à dons.

Un contrat avec l'entreprise COVED Environnement ; Collecte en porte à porte des ordures ménagères et emballages ménagers recyclables, points d'apports volontaires, 1 déchèterie. Le traitement des déchets est réalisé par le Syndicat Mixte départemental d'études et de traitement des déchets et assimilés de la Vendée (TRIVALIS) sur le site de Saint-Christophe-du-Ligneron (centre de tri mécano-biologique, ISDND...) et centre de tri Vendée Tri à La Ferrière.

Des initiatives d'accompagnement des professionnels portées par la Communauté de Communes :

- Campings : équipement en boîtes à dons, boîtes à pizza et gobelets réutilisables (Territoire Zéro déchets / Zéro Gaspi pour le secteur tourisme (ADEME) en 2019)
- Formation et sensibilisation des professionnels (Ex : Croix Rouge : formation de 200 personnes).

Opérations de communication et de sensibilisation au tri et à la réduction de production de déchets. Territoire Zéro déchet, Zéro gaspillage du littoral vendéen.

#### Actualisation du contexte

Entre 2016 et 2021 : réduction du tonnage d'ordures ménagères collectées (8 337 t à 8 317 t) et 260 kg/hab à 250 kg/hab ordures ménagères à l'année.

Entre 2016 et 2021 : augmentation de la quantité de déchets d'emballages produits de 868 t à 1 333 t soit 27 kg/hab à 40kg/hab.

Baisse du tonnage de déchets verts collectés en déchèterie entre 2016 et 2021 de 4384 à 4150 tonnes.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ayant été adopté pour la période 2024-2029, l'objectif principal de l'action sera de l'animer.

#### Objectifs de l'action

- Développer le réemploi et éviter le passage d'un objet par le statut de déchet
- Récupérer, valoriser et/ou réparer des produits d'occasion ou usagés
- Réduire l'empreinte carbone des objets et leur nocivité
- Réduire la quantité de déchets enfouis
- Faire évoluer les modes de consommation
- **Atteindre les objectifs du PLPDMA :**
  - Décliner la prévention des déchets au niveau local de façon adaptée au territoire
  - Organiser et mettre en œuvre une stratégie de prévention des DMA sur le territoire
  - Préciser et formaliser des objectifs de réduction des quantités de déchets
  - Définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre

## **Etapes de mise en œuvre**

1. Communiquer et sensibiliser le grand public au tri et à la prévention des déchets :
  - Événementiels : aller vers des éco-événements
  - Inciter à la réduction des déchets : Sensibilisation dans les écoles et au sein des conseils municipaux des enfants, ateliers de sensibilisation à la réduction des déchets avec des ateliers presque zéro déchet, défi famille presque zéro déchet.
  - Tri des déchets : Campagnes de communication annuelles sur des déchets spécifiques (verre, papier, piles) / armoires Le Relais pour le tri des textiles (export de vêtements, revente en friperie ou envoi en recyclage).
  - Développement d'outils et de supports de communication sur la prévention des déchets et des astuces de réduction des déchets.
  
2. Sensibiliser les particuliers au réemploi :
  - Outils de communication, valorisation des bonnes pratiques.
  - Installation de boîtes à dons dans les campings pour les vacanciers (vaisselle, outils, linge, livres, jeux de plage...).
  - Promotion de l'association Recyc'la Vie (meubles, vaisselles, jouets, vêtements...).
  - Mise en place d'une armoire pour le réemploi à la déchèterie afin de donner une deuxième vie aux objets et réduire la quantité de déchets.
  
3. Lutter contre le gaspillage alimentaire :  
Accompagnement des restaurants scolaires et du grand public.
  
4. Sensibilisation et animation sur le tri et la prévention des déchets auprès de la population touristique.

## **Le PLPDMA est catégorisé en 6 axes :**

**Axe 1 :** Garantir l'éco exemplarité des collectivités en matière de tri et de prévention des déchets

**Axe 2 :** Encourager la gestion de proximité des biodéchets

**Axe 3 :** Lutter contre le gaspillage alimentaire

**Axe 4 :** Sensibiliser, former et inciter aux changements de comportements

**Axe 5 :** Promouvoir et encourager le réemploi, la réutilisation et la réparation

**Axe 6 :** Accompagner les professionnels dans la valorisation et la réduction des déchets

## **Portage de l'action**

Structure porteuse	Partenaires / Financeurs	Programme / politique publique associée
CDC OMDM	Collectivités, Office du tourisme, Région, Département, Trivalis ...	PLPDMA

### **Moyens et coûts estimés**

Budget	Dépenses	Recettes
Moyens humains : 1 ETP chargé de mission prévention	133 200 €	
Communication		

### **Indicateurs**

- Réduction des tonnages OM par rapport à la population
- Réduction des tonnages de tout venant, de DEEE et DEA par rapport à la population
- Réduction des tonnages des DMA par rapport à la population

### **Objectifs chiffrés**

Répondre aux objectifs réglementaires du PLPDMA : réduire de 15 % les Déchets Ménagers et Assimilés d'ici 2030 par rapport à la production de 2010.

### **Calendrier prévisionnel**

Etape	2020-2024	% de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1								
2								
3								
4								

### **Précisions complémentaires**

2020-2022 : Recrutement d'une chargée de mission prévention

2023-2024 : Elaboration et adoption du PLPDMA

2025-2030 : Mise en place des actions

## Axe IV : Préserver et valoriser les ressources du territoire

### Objectif 10 : Accroître la prévention et la valorisation des déchets

#### Action n° 39 : Augmenter la valorisation des déchets

**Pôle référent** : Aménagement, environnement et ressources techniques

**Commission référente** : Bâtiments communautaires et collecte des déchets

**Référente interne** : Delphine Guibert

**Impact Air Energie Climat** : Modéré

#### Contexte

Les actions déjà mises en place par la Communauté de Communes sont :

La collecte des cartons des commerçants / Association Marie Léonie : récupération de PC de La Mie Câline/ Intermarché.

Poursuite de la distribution de conteneurs pour les quatre flux collectés au porte-à-porte : ordures ménagères, papiers, emballage et verre. 1862 conteneurs distribués dont 233 bacs à verre.

Collecte sélective (papier, verre, emballages) : 3 780 tonnes (-2,8 % par rapport à 2019).

Entre 2016 et 2020, le tonnage d'emballage collecté a augmenté de 40 %, suite à la conteneurisation et à l'extension des consignes de flux.

Participation à la journée « Plantes et nature » et sensibilisation du public sur le tri et promotion des composteurs.

Obligation de conteneurisation des cartons pour la collecte des professionnels en porte-à-porte.

#### Actualisation du contexte

Entre 2016 et 2021 : réduction du tonnage d'ordures ménagères collectées (8 337 t à 8 317 t) et 260 kg/hab à 250 kg/hab ordures ménagères à l'année.

Entre 2016 et 2021 : augmentation de la quantité de déchets d'emballages produits de 868 t à 1 333 t soit 27 kg/hab à 40kg/hab.

Baisse du tonnage de déchets verts collectés en déchèterie entre 2016 et 2021 de 4384 à 4150 tonnes.

Déploiement des filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur) bâtiments sur la déchèterie.

Le Bureau d'étude AJBD a été sollicité pour la rédaction du plan d'actions du schéma directeur de collecte des déchets ménagers et assimilés en 2023. Ce schéma fixe les orientations prises par la collectivité et les scénarios possibles pour l'horizon 2028.

#### Objectifs de l'action

- Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés collectées par habitants de 15 % entre 2010 et 2030
- Maitriser les coûts
- Augmenter la valorisation de matière organique pour 65 % des déchets collectés
- Réduction de l'enfouissement de 50 % entre 2010 et 2025

### Etapes de mise en œuvre

1. Diagnostic des déchets des entreprises des ZAE établi par le service Développement Economique.
2. Distribution des bacs de la collectivité en fonction des besoins des professionnels et information sur les filières REP pour favoriser la valorisation de leurs déchets.
3. Evolution de la redevance des professionnels des ZAE et des campings.
4. Mise en fonctionnement de la végétri de Saint Jean de Monts et déploiement de la végétri de Soullans pour diminuer les déplacements et améliorer la valorisation des déchets végétaux et faire de la sensibilisation à la réutilisation des déchets végétaux in situ.

### Portage de l'action

Structure porteuse	Partenaires / Financeurs	Programme / politique publique associée
CDC OMDM	Collectivités, Région, Département, service développement économique ...	Schéma directeur de collecte (rédigé par le bureau d'étude AJBD), politique de la collecte de déchets

### Moyens et coûts estimés

Budget	Dépenses	Recettes
Végétri	250 000 €	
Bacs	60 000 €	
Moyens humains : 2 ETP		

### Indicateurs

- % de tonnage de déchets valorisés
- Réduction des tonnages OM
- Evolution du tonnage des OM des ZAE

### Objectifs chiffrés d'ici 2030

Caractériser le tonnage des OM des ZAE est prévue en 2025.

### Calendrier prévisionnel

Etape	2020-2024	% de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1								
2								
3								
4								

### Précisions complémentaires

2025-2026 : Mise en œuvre du schéma directeur

## Axe IV : Préserver et valoriser les ressources du territoire

### Objectif 10 : Accroître la prévention et la valorisation des déchets

#### Action n° 40 : Augmenter la valorisation des biodéchets

**Pôle référent** : Aménagement, environnement et ressources techniques

**Commission référente** : Bâtiments communautaires et collecte des déchets

**Référente interne** : Delphine Guibert / Alexander Hardy

**Impact Air Energie Climat** : Modéré

#### Contexte

Les déchets organiques au sens large ou biodéchets (déchets de cuisine, mouchoirs usagés, papiers absorbants, déchets végétaux...) représentent plus de 33 % des ordures ménagères vendéennes (flux principal).

Obligation de tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, à compter du 1er janvier 2024.

#### Objectifs de l'action

- Réduire le tonnage de biodéchets présents dans les OM
- Contribuer à l'amélioration de la fertilité des sols et limiter l'apport d'engrais chimiques
- Réduire les tonnages des déchets végétaux apportés en végétari ou déchèterie et les valoriser au domicile afin de réduire les impacts et les coûts liés à leur transport et leur traitement.

#### Étapes de mise en œuvre

1. Sensibiliser les particuliers à la valorisation des végétaux : tonte mulching, broyage des branchages, paillage du sol avec les copeaux, compostage ==> animations / Plaquette "Les déchets végétaux une ressource pour mon jardin" et opération broyage des branchages. Et rappel de l'interdiction du brûlage des déchets verts.
2. Proposer des alternatives aux particuliers pour renforcer le compostage domestique (compostage individuel, pavillons de compostage...) dans les territoires ruraux ou semi-ruraux : achat de composteurs à moindre coût / journées de sensibilisation au compostage / mise en place de composteurs collectifs dans les quartiers et accompagnement (formation, sensibilisation) / mise en place d'abris bacs / adapter les fréquences de collecte d'OMR / formation de référents / associations... / informer les nouveaux arrivants de ces dispositifs : accueil/ cartes/ diaporama des points de collecte...
3. Développer la collecte de biodéchets auprès des établissements publics et parapublics (écoles, EPHAD) du territoire.
4. Elargir la collecte aux restaurateurs, commerçants/ professionnels.
5. Accompagnement à la mise en place du compostage dans les campings.

## Portage de l'action

Structure porteuse	Partenaires / Financeurs	Programme / politique publique associée
CDC OMDM	TRIVALIS	Bureau d'étude CEREG

## Moyens et coûts estimés

Budget	Dépenses	Recettes
Moyens humains : 1 agent de compostage (collecte)	43 000 €/an	
Equipement : composteurs...	180 000 €	

## Indicateurs

- Tonnage de biodéchets valorisés,
- Réduction de tonnages d'ordures ménagères,
- Nombre de personnes formées, professionnels engagés
- Nombre de bioseaux distribués et collectés

## Objectifs chiffrés

- Réduire de 50 % la quantité de déchets enfouis en 2025 par rapport à 2010. (loi TECV)
- Valoriser sous forme matière (notamment organique) des déchets (de 55 % en 2020 à 65 % en 2025)
- Interdire d'utiliser la fraction fermentescibles issue des traitement mécano-biologique (TMB) à compter de 2027.

## Calendrier prévisionnel

Etape	2020-2024	% de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1								
2								
3								
4								
5								

## Précisions complémentaires

2020-2024 : Collecte auprès des établissements publics et para-publics (2022) / Elargissement aux restaurateurs

2025 : Développement de la collecte auprès des professionnels / Développement des abris bacs biodéchets dans les communes / Déploiement du compostage partagé dans les quartiers

2030 : Evaluation des actions

**OM | PCAET**  
**DM | 2025-2030**

**Communauté de Communes Océan Marais de Monts**

46, place de la Paix CS 10721

85167 Saint-Jean-de-Monts Cedex

02 51 58 07 89 | [www.omdm.fr](http://www.omdm.fr)